



**Bulletin 243 del WRM**  
Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales  
Mars / Avril 2019

## **Déforestation cachée : nouvelles tendances et résistances**



Fleuve Amazone , Santarem, Brésil.

Notre Opinion : Discours verts et déforestation.....	3
<b>Indonésie</b> : le destin des villages de pêcheurs dans la crise climatique et l'échec du « carbone bleu »	5
<b>Mozambique</b> : la menace de la « compensation » pour perte de biodiversité.....	9
Les territoires autochtones du Sarawak, dans le <b>Bornéo malaisien</b> , menacés par les plantations en monoculture.....	13
Un financement mal placé : le soutien du Fonds vert pour le climat à REDD+.....	17
Tentative de recolonisation des forêts en <b>Inde</b> . Les nouveaux projets d'amendements à la loi sur les forêts indiennes.....	22
<b>Équateur</b> : témoignages de la spoliation et de la déforestation causées par l'extraction de palmiers et de bois.....	28
Le WWF dans le parc national de la Salonga en <b>RDC</b> : Tortures, meurtres et viols collectifs.....	32

### **LES ACTIONS EN COURS**

Des organisations finlandaises et uruguayennes s'opposent à une nouvelle usine de cellulose de la société UPM.....	34
Sarawak : préservons la forêt tropicale de Mulu des plantations de palmiers à huile !.....	34

### **RECOMMANDATIONS**

Amazonie brésilienne. La pauvreté de l'être humain, un résultat de la richesse de la terre.....	35
Semer des conflits : monocultures et spoliation dans l'Amazonie péruvienne.....	35
Voix de femmes face à l'extractivisme.....	35
Papua : Cooptation de traditions autochtones pour les monocultures de palmier à huile.....	35
Traités de libre-échange : des instruments qui bafouent les droits.....	36

*Ce bulletin contient des articles écrits par les organisations et les personnes suivantes : Susan Herawati de la Coalition populaire pour la justice dans la pêche en Indonésie (KIARA - Koalisi Rakyat untuk Keadilan Perikanan) ; l'Association universitaire pour le développement des communautés rurales au Mozambique (ADECURU - Acção Académica para o desenvolvimento das comunidades rurais) ; Justice environnementale au Mozambique (JÁ! - Justiça Ambiental!) ; Amis de la Terre Malaisie (SAM - Sahabat Alam) ; Soumitra Ghosh du Forum national des mouvements forestiers en Inde (AIFFM) ; le Collectif de géographie critique de l'Équateur et les membres du secrétariat international de WRM.*

## Déforestation cachée : nouvelles tendances et résistances

### Notre Opinion :

### Discours verts et déforestation



Misiones, Argentine.

Alors que les communautés dépendant des forêts dans le monde entier font toujours face aux menaces croissantes et à la destruction de leurs territoires, de plus en plus de promesses, d'accords, de projets et de programmes sont lancés et mis en œuvre au nom de « la lutte contre la déforestation et le changement climatique ». Des multinationales, des gouvernements, des banques multilatérales, des agences des Nations Unies, des ONG de conservation et leurs bailleurs de fonds continuent d'affirmer qu'ils peuvent apporter « la solution » alors que ce sont ces mêmes acteurs qui déterminent en fait les causes directes et profondes de la déforestation.

Ce bulletin rassemble sept articles provenant du monde entier qui montrent comment les processus de déforestation sont le plus souvent dissimulés derrière des discours « verts » et une propagande tapageuse. Les auteurs nous rappellent également que les communautés forestières – bien qu'elles soient criminalisées et souvent commodément accusées de déforestation et expulsées de leurs territoires – continuent de résister à cette destruction et

aux fausses solutions qui leur sont imposées alors qu'elles assurent la bonne gestion de leurs forêts, de leurs cultures et de leurs vies.

Un article d'**Indonésie** alerte sur le fait que, tandis que les effets dévastateurs de la crise climatique ont des conséquences graves sur des milliers de communautés de pêcheurs, un mécanisme de compensation appelé « Carbone bleu », présenté par les Nations Unies comme une « solution » à la crise, transforme les territoires côtiers en actifs négociables. Tandis que le développement hôtelier, les élevages industriels de crevettes, l'expansion des plantations de palmiers à huile et l'extraction minière massive infligent des dommages aux mangroves, l'initiative Blue Carbon vise à un écoblanchiment de la destruction croissante et dévastatrice de ces acteurs polluants.

Un article du **Mozambique** décrit les dangers du développement des fonds d'affectation spéciale pour la conservation, comme dans le cas de BIOFUND. Ce fonds a été créé pour financer le système d'aires protégées du Mozambique, avec le soutien de la Banque mondiale, d'agences de coopération internationale et d'ONG de conservation. Il vise à recueillir d'importantes contributions, notamment les revenus générés par les projets de compensation de la biodiversité dans le pays, et à spéculer avec cet argent sur les marchés financiers.

Un autre article montre que malgré les promesses du gouvernement de **Malaisie** de maintenir une couverture forestière de 50% dans le pays, au moins 3,4 millions d'hectares de zones essentiellement boisées ont été affectés au développement de plantations en monoculture depuis les années 1990, notamment à des plantations de palmiers à huile et destinées à du bois d'œuvre. L'ambition des 50 % semble donc reposer sur des statistiques qui considèrent que les plantations en monoculture font partie du « couvert forestier ».

Un autre article expose comment le **Fonds vert pour le climat**, qui a pour but d'aider les pays du Sud à lutter contre les changements climatiques, a récemment approuvé, pour la première fois, un paiement REDD+ soi-disant « fondé sur les résultats » en Amazonie brésilienne. Il alerte également sur le fait que la Société financière internationale, l'agence de financement de la Banque mondiale, s'apprête à demander un financement pour subventionner des projets REDD+ du secteur privé susceptibles de créer des conflits avec les communautés dépendant de la forêt.

Un article provenant d'Inde met en lumière les nouvelles tentatives du gouvernement, en collaboration avec des entreprises et des ONG de défense de la nature, de s'emparer de forêts et d'expulser les communautés forestières. Après de nombreuses tentatives, une récente proposition de modification de la loi coloniale indienne sur les forêts (Indian Forest Act) mettrait de facto fin à la loi sur les droits forestiers (Forest Rights Act), une loi fondamentale qui reconnaît de nombreux droits aux Adivasis (peuples autochtones) et autres communautés traditionnelles vivant dans les forêts. Les amendements prévoient que toutes les utilisations possibles des forêts par les communautés (à moins d'être autorisées par des responsables forestiers) soient criminalisées et créent une nouvelle catégorie juridique appelée « forêts de production » qui ouvre la voie à une privatisation à grande échelle.

Le cas de la communauté de Wimbí en **Équateur** met en évidence les effets néfastes de l'expansion des plantations de palmiers à huile, parallèlement au trafic de terres et aux plantations de bois d'œuvre. Outre la destruction des forêts et des sols dans la région, la

perte de leurs cultures par les membres de la communauté les contraint à chercher du travail salarié ailleurs, y compris auprès de la société de plantations de palmiers qui les a expulsés. Mais les habitants de Wimbí n'ont pas cessé de se battre pour leurs terres et leurs moyens de subsistance.

Enfin, le dernier article met en évidence les violences et les abus horribles perpétrés par le **modèle de conservation** qui vise à « préserver une nature sans être humain ». Des rapports des organisations Rainforest Foundation UK et BuzzFeed News ont révélé les actes de cruauté perpétrés contre des peuples autochtones vivant à l'intérieur et autour des aires protégées soutenues par le **WWF**. Cette affaire est clairement révélatrice d'un profond problème de violations des droits de l'homme et d'interventions coloniales dans les forêts tropicales. Les organisations de conservation se retrouvent trop souvent au centre de ces graves violations.

## Indonésie : le destin des villages de pêcheurs dans la crise climatique et l'échec du « carbone bleu »

Sugeng Haryanto, un pêcheur de 57 ans, originaire de la côte de Jepara, dans la province de Java central, pousse son bateau jusqu'au quai chaque semaine. Depuis un mois, Sugeng n'a pas pu aller pêcher. C'est avant tout les fortes vagues et les vents violents qui ont obligé Sugeng à laisser son bateau et son matériel de pêche bloqués au port. Comme certains de ses amis, il ne voulait pas mettre sa vie en péril.



De nos jours, les communautés de pêcheurs en Indonésie sont confrontées à des problèmes climatiques difficiles à comprendre. **D'une période de pêche réduite jusqu'à des catastrophes naturelles qui se produisent chaque année dans un nombre croissant de territoires côtiers en Indonésie.** Ces territoires accueillent des forêts de mangroves, des herbiers marins et des marais salants intertidaux. En raison de ces difficultés, les pêcheurs indonésiens ne peuvent aller en mer que 150 jours par an tout au plus. Cela signifie que les 215 autres jours, ils doivent renoncer à toute activité de pêche.

**Les communautés de pêcheurs d'Indonésie subissent directement les conséquences négatives de la crise climatique.** Au cours des cinq dernières années, au moins 737 villages côtiers ont subi des glissements de terrain, 2 651 ont été inondés, 307 ont été touchés par des crues subites, 1 484 ont été frappés par des raz-de-marée et 1 422 ont été touchés par des tornades. En outre, 790 ont été frappés par des tremblements de terre, 6 par un tsunami et 54 villages côtiers ont été touchés par une éruption volcanique. (1)

Le sort de millions de pêcheurs se joue à la table des négociations chaque année lors des négociations sur le climat de l'ONU. Malheureusement, ces discussions sur le climat ont perdu toute orientation, car elles ne parviennent pas à résoudre les problèmes réels et fondamentaux de cette crise.

Actuellement, non seulement les bateaux de pêche restent amarrés pendant des périodes de plus en plus longues, mais **le sort des moyens de subsistance des pêcheurs et du contrôle de leurs territoires est lié à la menace de cette crise multidimensionnelle et aux soi-disant solutions qui accompagnent cette crise.**

### **Quand le carbone devient « bleu »**

L'une des réponses des Nations Unies à cette crise multidimensionnelle est un dispositif appelé **Carbone bleu** (Blue Carbon). **Aussi connu sous le nom de REDD bleu**, il a été introduit par le PNUE et d'autres agences des Nations Unies en 2009. Lors de nombreuses réunions internationales, le PNUE a souligné l'importance de mettre en place **un nouveau dispositif de compensation des émissions de carbone par une absorption du carbone dans les territoires côtiers**. Selon les partisans de ce système, les territoires côtiers riches en végétation, comme les forêts de mangroves, les herbiers marins et les marais salants intertidaux, absorbent et stockent de grandes quantités de dioxyde de carbone. (2)

Une publication de 2009 de plusieurs agences des Nations Unies intitulée « Blue Carbon : the Role of Healthy Oceans in Binding Carbon » affirme que la protection, la gestion et la restauration des écosystèmes marins augmenteraient leur capacité d'absorption du carbone jusqu'à couvrir près de 10 % des besoins mondiaux des réductions d'émissions nécessaires. (3)

La recherche sur le carbone bleu réalisée par l'Agence indonésienne de recherche et de développement sur le milieu marin et la pêche (Balitbang KP) indique que les herbiers marins peuvent absorber environ 4,88 tonnes de carbone par hectare et par an. Au total, les herbiers marins en Indonésie pourraient stocker 16,11 millions de tonnes de carbone par an. Et, au total, les mangroves indonésiennes pourraient stocker 122,22 millions de tonnes de carbone par an.

Jusqu'à aujourd'hui, l'initiative Carbone bleu est continuellement promue par le biais de réunions internationales et des sommets annuels des Nations Unies sur le climat. Lors de la conférence Our Ocean qui s'est tenue à Bali en 2018, **le gouvernement indonésien a encouragé les projets de carbone bleu et de conservation du milieu marin dans le but d'inclure 20 millions d'hectares d'ici 2020 dans de tels projets**. En 2018, la superficie affectée à la conservation du milieu marin a atteint 19,14 millions d'hectares.

La Coalition populaire pour la justice dans la pêche (KIARA), une organisation indonésienne, souligne que **la conservation du milieu marin n'a pas encore été mise en œuvre en tant qu'activité partant de la base, issue du savoir et de la sagesse des communautés maritimes indonésiennes – mais en tant qu'activité « descendante », imposée par l'État. En conséquence, les habitants des communautés côtières sont devenus les victimes de ce qui, de leur point de vue, constitue des projets écofascistes.**

### **Échanger des émissions de carbone ? Planter des arbres de mangrove**

Le fonds Livelihoods est soutenu par des entreprises privées. Depuis 2011, il investit dans le monde entier dans des projets de compensation liés aux chaînes d'approvisionnement des investisseurs. Trois de ces projets concernent des zones de mangrove : un en Indonésie, un en Inde et un au Sénégal. Sur son site web, **le fonds Livelihoods indique qu'en**

**Indonésie, 18 millions d'arbres ont été plantés jusqu'à maintenant. Il affirme que 16 millions d'arbres ont été plantés en Inde et 79 millions au Sénégal. (4)**

Les projets durent 20 ans et **les investisseurs (des entreprises privées) recevront les crédits carbone issus des mangroves plantées par les communautés côtières**. Sur cette base, **ces industries peuvent poursuivre leurs activités comme d'habitude** (et leurs émissions comme d'habitude) tout en prétendant avoir réduit leurs émissions de carbone.

Les investisseurs du fonds Livelihoods sont : l'entreprise agroalimentaire Danone ; la multinationale française Schneider Electric ; le groupe bancaire français Crédit Agricole ; le fabricant français de produits de luxe Hermès International ; le voyageur français Voyageurs du Monde ; le groupe La Poste, la société française de services postaux ; le fabricant de pneus Michelin ; l'entreprise de fragrances et d'arômes Firmenich ; la Caisse des dépôts et consignations, une institution financière publique française ; la société allemande de logiciels et technologies informatiques SAP.

### **Répéter les échecs de REDD+**

**L'initiative Carbone bleu a été conçue comme une variante du dispositif REDD+** (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) **pour les territoires côtiers et de mangrove**. Depuis près de 15 ans, REDD+ est présentée comme une solution à la déforestation dans les forêts tropicales. Mais la déforestation se poursuit. Malheureusement, REDD+ est un système axé sur le monde des entreprises et pose divers problèmes. Comme ailleurs, **les projets REDD+ en Indonésie ont entraîné des conflits**.

Le projet REDD+, dans le village de Henda, à Bornéo, en Indonésie, organisé par le PNUD et financé par le gouvernement norvégien offre un exemple de cette situation. Des recherches ont montré comment ce projet avait effectivement provoqué des conflits horizontaux au sein de la communauté. Le conflit est né d'un manque de transparence et d'une gestion discriminatoire des fonds REDD+ au niveau des villages. Il s'explique notamment par le fait que le programme d'autonomisation lié au projet REDD+ n'associait pas toutes les communautés, ce qui a inévitablement créé de la jalousie parmi les villageois. (4)

Un autre projet REDD+ dans le village de Mantangai Hulu a également provoqué des conflits verticaux avec les donateurs et le gouvernement. Ce projet REDD+ a été organisé par le Partenariat pour les forêts et le climat de Kalimantan (Kalimantan Forests and Climate Partnership - KFCP) et financé par le gouvernement australien. La communauté villageoise de Mantangai Hulu a cédé ses 120 000 hectares de forêt à KFCP pour un projet pilote REDD+. **Lorsqu'il est devenu évident que le projet bénéficiait d'abord aux négociateurs locaux, au gouvernement et aux donateurs, la communauté villageoise a organisé une résistance au projet**. La distribution des fonds REDD+ n'était pas transparente et ne prévoyait pas une participation de la communauté. (5)

L'incapacité de REDD+ à mettre fin à la déforestation tout en causant de nombreux conflits au sein des communautés et avec celles-ci devrait être une leçon importante pour les dirigeants du monde, qui doivent faire preuve de plus de prudence pour réagir à la crise climatique. Dans le même temps, les communautés maritimes indonésiennes appellent à des mesures pour faire face à la crise climatique. Cependant, **les politiques proposées**

**ressemblent plus à un « patchwork » offrant de fausses solutions avec des objectifs de réduction des émissions insuffisants et dépendants de compensations.**

Les négociations et les solutions possibles pour faire face à la crise climatique doivent en revenir aux connaissances et aux besoins des communautés. **Et pas à des solutions fragmentaires comme l'initiative Carbone bleu ou des approches similaires, qui pèsent en fait encore davantage sur les finances de l'État et augmentent ainsi la dette extérieure.** Le montant de la dette ouvre également la porte à une aggravation de la corruption. Ces mécanismes de compensation, proposés par la Banque mondiale, ont toujours été basés sur des prêts. Cependant, en 2018, le ministère indonésien des Affaires maritimes et de la Pêche a refusé le mécanisme de prêt. Malheureusement, le mécanisme mis en œuvre repose toujours sur les investissements étrangers et le commerce du carbone, ce qui crée les mêmes problèmes que le mécanisme proposé par la Banque mondiale.

### **La marchandisation d'une crise**

KIARA voit dans **l'initiative Carbone bleu un prétexte pour transformer les territoires côtiers et maritimes en actifs négociables.** Il y a au moins trois raisons pour lesquelles l'initiative Carbone bleu n'est pas la solution à la crise climatique.

Premièrement, la comptabilisation du carbone stocké dans les projets Blue Carbon est effectuée de façon à **générer des bénéfices pour certains individus ou un groupe particulier, mais exclut de nombreux membres de la communauté qui sont affectés par ces projets, car ils ne peuvent plus utiliser les mangroves ou herbiers marins comme ils le faisaient auparavant.** Dans le même temps, l'existence et le rôle des communautés côtières dans le maintien de l'intégrité des écosystèmes côtiers au travers de l'utilisation de mangroves pour la récolte d'herbes médicinales, d'ingrédients cosmétiques et comme source de nourriture, sont négligés.

Deuxièmement, on prétend qu'une des causes de la crise climatique est la destruction des mangroves, en raison de leur mauvaise gestion. **En Indonésie, les dommages causés aux mangroves et aux écosystèmes côtiers résultent d'aménagements liés à des activités d'extraction et d'exploitation comme la poldérisation pour la construction d'hôtels, d'appartements ou de zones de loisirs payants, des élevages industriels de crevettes, une expansion des plantations de palmiers à huile sur le littoral et une exploitation minière massive sur les côtes.** Le Centre de données et d'information de KIARA note qu'au cours de l'année 2018, au moins 42 zones côtières d'Indonésie ont été asséchées à cette fin.

Troisièmement, l'initiative Carbone bleu n'est **pas en mesure de modifier le comportement des entreprises responsables de grandes quantités d'émissions de carbone** puisqu'il ne s'agit que d'une compensation de carbone.

Les territoires côtiers ont des caractéristiques uniques et sont très vulnérables. Les côtes constituent une zone de transition entre la terre et la mer. La pression, à la fois naturelle et humaine, est très évidente. **L'initiative Carbone bleu offre aux élites la possibilité de rafler les bénéfices au nom du changement climatique.**

Parallèlement, en raison de leur vulnérabilité, les communautés et les territoires côtiers continueront à souffrir des aménagements côtiers, de l'aggravation des effets du

changement climatique et des fausses solutions préconisées lors des négociations de l'ONU sur le climat.

Des décisions cruciales, qui auront une incidence sur la mesure dans laquelle la crise climatique multidimensionnelle frappera les communautés de pêcheurs d'Indonésie, devront être prises au cours de la prochaine décennie. Plutôt que de déployer une puissante stratégie maritime et glorifier le passé de l'archipel, le gouvernement serait plus sage de commencer par réduire les effets de la crise climatique sur les pêcheurs artisanaux tout en **préservant le monde côtier et maritime indonésien du piège du commerce du carbone.**

Ne vendez pas notre mer au nom du commerce du carbone !  
Notre mer, notre identité, nous sommes la mer !

*Susan Herawati*

*Secrétaire général de la Coalition populaire pour la justice dans la pêche (KIARA - Koalisi Rakyat untuk Keadilan Perikanan)*

(1) Centre indonésien pour les données et l'information, 2019

(2) Pour plus d'informations sur l'initiative Carbone bleu, voir WRM, « Blue Carbon » and « Blue REDD » : Transforming coastal ecosystems into merchandise, 2014, [https://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2014/11/Blue\\_Carbon\\_and\\_Blue\\_REDD.pdf](https://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2014/11/Blue_Carbon_and_Blue_REDD.pdf)

(3) Consulter la publication : <http://www.grida.no/publications/145>.

(4) Voir leur site web à l'adresse suivante : <http://www.livelihoods.eu/portfolio/>

(5) Anggraeni, Nur. (2013). *Melestarikan Tradisi, Meningkatkan Kesejahteraan : Pandangan Tentang Dampak Program REDD+ di Kalimantan Tengah*. Mémoire de maîtrise UGM

(6) Firnaherera, Vice Admira. (2013). *Konflik Pengelolaan REDD+ : Studi Kasus di Desa Mantangai Hulu, Kecamatan Mantangai, Kabupaten Kapuas, Propinsi Kalimantan Tengah*. Mémoire de maîtrise UGM

et Hidayah, Nur Putri. (2013). *Pemberdayaan Kelompok Masyarakat Desa Kalumpang Kedatangan mantangai dalam Mendukung - Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+)*. Mémoire de maîtrise UGM.

## Mozambique : la menace de la « compensation » pour perte de biodiversité



Les analyses du récent passage du cyclone Idai au Mozambique indiquent des liens étroits entre ce cyclone dévastateur et les événements climatiques extrêmes. Ce cyclone nous avertit qu'il faut résoudre de toute urgence le problème du réchauffement climatique. Malheureusement, on ne s'attend pas à ce que ce soit la voie empruntée. **Les gouvernements des pays les plus industrialisés, soumis aux pressions de leurs transnationales et d'institutions comme la Banque mondiale, favorisent les soi-disant mécanismes de « compensation » comme réponse à la continuelle destruction et contamination environnementale.**

Le mécanisme REDD, dont le nom est le sigle en anglais de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, constitue un des mécanismes de « compensation » les plus connus. (1) Ce mécanisme permet aux industries contaminantes, lesquelles constituent la principale cause des changements climatiques, de verser une « compensation » dans un pays étranger, au Mozambique par exemple, pour leurs émissions de dioxyde de carbone produites par la combustion de pétrole, de gaz et de charbon minéral dans leurs propres pays, au lieu de réduire directement leurs émissions.

Le gouvernement du Mozambique mise sur le mécanisme REDD. **En adoptant une définition large de ce qu'est une forêt (toute superficie boisée), le gouvernement inclut les plantations de monocultures d'arbres dans sa stratégie de REDD.** C'est ce que l'on observe, par exemple, lorsque le gouvernement affirme, dans son « Plan forestier 2035, » publié au début de 2019, qu'il prétend planter un million d'hectares d'arbres d'ici 2035. (2) De plus, ce gouvernement cherche à attirer du financement externe pour la REDD dans des zones boisées. Récemment, le gouvernement a signé un accord de 50 millions de dollars US avec la Banque mondiale dans le but de réduire la déforestation et par ce moyen les émissions de dioxyde de carbone. (3)

### La compensation pour perte de biodiversité

Un autre mécanisme de « compensation » moins connu, mais qui a été proposé pour le Mozambique est la « compensation » pour perte de biodiversité. Ses défenseurs affirment que dans le cas des sociétés qui détruisent la biodiversité, comme une mine à ciel ouvert exploitée par une société minière, un projet de compensation pour perte de biodiversité dans

un autre lieu pourrait « compenser » cette destruction, en maintenant ou en améliorant la biodiversité dans cet autre endroit. Le mécanisme, affirment ses défenseurs, pourrait garantir qu'il n'y ait aucune perte « nette » de biodiversité.

Ce mécanisme est couramment appliqué à l'aide de projets individuels. Par exemple, Rio Tinto, la société minière britannique-australienne, extrait de l'ilménite au Madagascar qu'elle exporte au Canada. Pour remédier à la destruction de la biodiversité causée par la mine, la société a installé un projet de « compensation » pour perte de biodiversité dans une autre forêt ayant des caractéristiques similaires située à 50 kilomètres au nord du site d'extraction. L'entreprise affirme que cette forêt est menacée et que son projet de « compensation » en collaboration avec l'ONG Birdlife internationale pourrait la sauver. Un projet de plantation d'arbres pourrait même « augmenter » la biodiversité. (4)

La stratégie prévue pour le Mozambique semble cependant être centrée sur une autre forme de « compensation » pour perte de biodiversité. Un document de 2016 intitulé « Guide pour la compensation de la biodiversité au Mozambique, » préparé par des consultants de la Banque mondiale en collaboration avec le fonds BIOFUND du Mozambique, propose un système national qui applique une « compensation pour perte de biodiversité » « en minimisant l'ampleur reconnue des dommages environnementaux qui résultent du développement économique rapide. » La proposition prétend **atténuer « les impacts adverses des projets de développement à grande échelle, » alors que les sociétés qui causent cette destruction contribueraient au maintien et même à l'expansion du système mozambicain d'aires protégées.** De plus, ils affirment que les projets individuels, comme celui de la société Rio Tinto au Madagascar mentionné ci-dessus, feraient également partie de la proposition. Le système d'aires protégées du Mozambique couvre 26 % du territoire national, mais ne reçoit qu'à peine 9 % des ressources requises pour son maintien.

### Qu'est-ce que le fonds BIOFUND ?

Créé en 2011, BIOFUND est un *conservation trust fund*, c'est-à-dire un fonds fiduciaire pour la conservation. Ce type de fonds existe déjà dans plus de 80 pays et a « mobilisé près de 800 millions de dollars US pour la conservation » provenant de gouvernements et d'institutions financières souhaitant financer les aires protégées au moyen de ces fonds. Même si BIOFUND affirme qu'il ne prendra pas en charge les responsabilités de l'État, **il est une association publique-privée créée pour jouer le rôle de source de financement du système des aires protégées du Mozambique avec l'appui de la Banque mondiale, d'agences bilatérales de coopération internationale et d'ONG de conservation.** Le même rapport déjà mentionné des consultants de la Banque mondiale fait l'éloge du BIOFUND en tant qu'organisme « indépendant, privé et à but non lucratif » qui est « en bonne position pour recevoir, administrer et déboursier les fonds de compensation pour toujours. » (5)

BIOFUND souligne que son principal défi pour financer la conservation au Mozambique est sa dépendance envers les ressources externes. En 2014, 81 % du financement pour la conservation provenait de sources externes. BIOFUND s'est donné comme solution de **créer un fonds qui capte des contributions relativement grandes et de spéculer avec cet argent sur les marchés financiers pour augmenter la valeur du fonds. Les profits ainsi générés seraient investis dans la conservation environnementale.**

**Le mécanisme de « compensation » pour perte de biodiversité semble apparemment être une autre source possible de ressources**, pourvu qu'il y ait des projets destructeurs de la biodiversité proposés et mis en œuvre dans le territoire mozambicain. En fait, le Mozambique connaît une période de croissance économique supérieure à la moyenne mondiale grâce à des projets et des industries qui causent la destruction massive de la biodiversité, par exemple les mines, l'extraction de gaz et de pétrole et les centrales hydroélectriques.

### **Le rôle de la Banque mondiale**

La Banque mondiale a joué un rôle clé dans la propagation de mécanismes de « compensation » comme la REDD et la « compensation » pour perte de biodiversité. En 2012, la Société financière internationale, l'organe de la Banque qui finance les entreprises privées, a inclus dans ses critères l'option que les entreprises peuvent détruire des zones sensibles en matière de biodiversité à la condition de présenter un plan dans lequel elles expliquent comment elles comptent « compenser » cette destruction.

En 2015, la Banque a produit un rapport semblable à celui du Mozambique dans lequel elle trace le chemin pour le Liberia pour qu'elle puisse utiliser les fonds du secteur minier, lequel a une forte présence dans le pays, pour financer les « aires protégées ». (6) C'est ce qu'elle appelle une « opportunité » pour le secteur de la conservation. Par contre, la Banque omet de mentionner que les zones riches en biodiversité où ces entreprises s'installent seront détruites. Elle ne précise pas que les mines détruisent aussi les moyens de subsistance des communautés locales, comme c'est le cas avec la mine de la société brésilienne Vale dans la province de Tete, Mozambique. Elle n'indique pas non plus que les projets de « compensation » causeront eux aussi divers problèmes à un nombre encore plus élevé de communautés.

### **Quelles menaces recèle la « compensation » pour perte de biodiversité ?**

**La première menace est la logique du mécanisme en soi**, laquelle dépend de la destruction pour promettre des ressources de « compensation » dans d'autres milieux, créant ainsi le besoin d'alléguer qu'une quelconque menace pèserait sur la biodiversité de ces autres milieux. Les consultants qui préparent ces arguments reprochent généralement aux communautés d'être la principale menace. Il s'agit d'une vision de la réalité simpliste et perverse pour les communautés qui dépendent des forêts. Cela signifie que **plus il y a de destruction, avec toutes ses conséquences néfastes bien connues, plus BIOFUND recevra des ressources**. Le mécanisme finit par créer une mesure incitative pour que la destruction environnementale continue et s'aggrave au Mozambique. Il faut se demander : comment un fonds de « conservation » comme BIOFUND peut-il vouloir s'alimenter de la destruction de la biodiversité qu'il prétend conserver ? Ne devrait-il pas d'abord chercher à arrêter la destruction ?

Par ailleurs, il faut souligner que l'on **ne peut « compenser » la biodiversité d'un lieu avec celle d'un autre**, car chaque aire et chaque lieu, chaque site possède une biodiversité spécifique et unique, une importance particulière pour les communautés qu'il faut valoriser et conserver. La biodiversité d'un endroit ne peut être soumise à une vision simpliste, de simples calculs économiques et équations incompréhensibles pour alléguer une « compensation » ou des pertes « nettes. »

Une autre menace du mécanisme concerne tant les communautés comme les aires et forêts dont elles dépendent. Dans le cas du projet de Rio Tinto au Madagascar, les communautés qui vivent dans la zone de « compensation » ont été soumises à de sévères restrictions. On les a qualifiées de menaces pour la conservation de la biodiversité dans cet endroit, même si elles y vivent depuis des générations en sauvegardant la forêt. **Lorsque, dans le cas du Mozambique, la Banque mondiale affirme que les ressources des entreprises destructrices pourraient aussi être utilisées pour augmenter les aires protégées, cela veut dire que les communautés qui vivent dans ces aires courent des risques sérieux de se faire expulser.** Ainsi, cela créerait plus de situations de conflit et d'injustice environnementale dans le pays et doublerait les usurpations de terres dans les zones de destruction et dans celles de « compensation. »

Il est important de souligner que les grandes sociétés privées appuient la création de mécanismes comme la « compensation » pour perte de biodiversité, car celle-ci représente une voie par laquelle elles peuvent continuer de détruire et de s'enrichir plus longtemps. **Malgré les promesses énoncées dans les documents de la Banque mondiale selon lesquelles ce mécanisme pourrait profiter aux communautés à travers BIOFUND, la tendance observée est que ces dernières seraient beaucoup plus lésées en perdant les terres et les forêts dont elles dépendent.** Combattre la déforestation et conserver la biodiversité est sans aucun doute nécessaire et urgent. Mais on ne peut le faire en établissant la destruction comme une « opportunité » pour réaliser la conservation. C'est de l'opportunisme pur qui perpétue les profondes injustices sociales et environnementales d'un modèle économique dévastateur qui fait de plus en plus ravages dans le pays.

*ADECRU (Acção Académica para o desenvolvimento das comunidades rurais, Mozambique), JÁ! (Justiça Ambiental, Mozambique) et le WRM*

(1) Les industries peuvent acheter des certificats de contamination, les soi-disant crédits de carbone, qui leur accordent le droit de contaminer. À travers le mécanisme REDD, un pays doté de forêts tropicales est payé pour conserver une forêt qui serait menacée ou établir une plantation d'arbres. Cette forêt ou plantation absorbe le carbone de l'atmosphère et du coup le stocke. C'est ainsi que la contamination industrielle continue serait « compensée ». Mais cela constitue une fausse solution. Les forêts et les plantations sont des puits de carbone temporaires alors que les industries qui achètent le droit de contamination rejettent toujours plus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Ainsi et avec le temps, la REDD aggrave le réchauffement de la planète. Par ailleurs, les projets REDD et les plantations d'arbres comme le pin ou l'eucalyptus causent beaucoup d'autres problèmes aux communautés locales qui perdent l'accès aux forêts et aux terres fertiles. Pire encore, on blâme généralement les communautés locales comme les principaux responsables de la déforestation et de la dégradation environnementale.

(2) Agenda Florestal 2035 e Programa Nacional de Florestas. Mitader, février 2019, document pour divulgation et consultation publique.

[http://www.dinaf.gov.mz/pirf\\_mreddplus/attachments/article/183/DOC\\_AGENDA%202035%20e%20Programa%20nacional%20de%20florestas.pdf](http://www.dinaf.gov.mz/pirf_mreddplus/attachments/article/183/DOC_AGENDA%202035%20e%20Programa%20nacional%20de%20florestas.pdf)

(3) Banque mondiale, Le Mozambique et la République démocratique du Congo signent des accords historiques avec la Banque mondiale pour réduire les émissions de carbone et la déforestation, février 2019. <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2019/02/12/mozambique-and-democratic-republic-of-congo-sign-landmark-deals-with-world-bank-to-cut-carbon-emissions-and-reduce-deforestation>

(4) Bulletin 223 du WRM, La compensation de la biodiversité de Rio Tinto à Madagascar : le recours à la culture et à la religion pour faire respecter les restrictions, 2016, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section2/la-compensation-de-la-biodiversite-de-rio-tinto-a-madagascar-le-recours-a-la-culture-et-a-la-religion-pour-faire-respecter-les-restrictions/>

(5) Biofund, <http://www.biofund.org.mz/>

(6) Bulletin 213 du WRM, Liberia : la Banque mondiale ouvre la voie à une stratégie nationale de compensation de biodiversité, 2015, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/liberia-la-banque-mondiale-ouvre-la-voie-a-une-strategie-nationale-de-compensation-de-biodiversite/>

## Les territoires autochtones du Sarawak, dans le Bornéo malaisien, menacés par les plantations en monoculture



Blocus des communautés autochtones. Ph: Sauver la forêt tropicale de Mulu

Malgré sa proximité par rapport au parc national de Gunung Mulu, une région inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, la communauté autochtone Penan de Kampung Batu Bungan de la région de Mulu, dans l'État du Sarawak, a fait savoir en janvier 2019 que **la construction d'une route pour une plantation de palmiers à huile empiétait sur son territoire coutumier**. La communauté a mis en place un blocage des activités de Radiant Lagoon, une société malaisienne d'huile de palme, et a porté plainte auprès de la police à Marudi pour mettre fin à cette atteinte à leurs terres. D'après certaines informations, les travailleurs affectés à la construction de la route auraient tout simplement démantelé le barrage.

En plus de la route, l'entreprise prépare déjà des plants de palmiers à huile. Sur le site de la pépinière, des villageois Penan et Berawan, de la région de Mulu, ont découvert en mars 2019 **des dizaines de kilogrammes d'Antracol, un pesticide dont l'utilisation a été interdite par l'Union européenne, en raison des risques sanitaires pour les enfants à naître**. Ce produit a été trouvé dans la serre de Radiant Lagoon utilisée pour les plants de palmier à huile. (1)

### Les engagements du gouvernement à l'épreuve de ses actes

En septembre 2018, le ministre fédéral des Plantations a annoncé que le nouveau gouvernement n'autoriserait pas l'expansion des plantations de palmiers à huile dans le pays afin de garantir à la Malaisie le maintien d'un couvert forestier de 50 %. En décembre, le Sarawak a également annoncé qu'il adopterait cet engagement. Cependant, de nombreuses questions demeurent quant à la signification réelle de cet engagement.

**Entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000, le Département des forêts du Sarawak a délivré un total de 43 autorisations de plantations d'arbres à bois d'œuvre, correspondant à une superficie de 2,8 millions d'hectares, dans le cadre de**

son système de Licence d'exploitation pour les forêts plantées (Licence for Planted Forests - LPF).

Ces licences LPF sont situées à la fois dans les réserves forestières de production et dans les forêts domaniales non réservées. Les réserves forestières de production sont des forêts légalement déclarées comme destinées à la production de bois d'œuvre de manière « durable » et perpétuelle, et qui ont été placées sous l'entière autorité du Département des forêts. Les forêts domaniales non réservées sont les forêts restantes qui ne bénéficient pas d'une telle « protection » et peuvent être converties légalement à d'autres activités d'utilisation des terres et sont encore partiellement sous l'autorité du Département des affaires foncières et du cadastre. De ce fait, l'exploitation forestière dans un domaine forestier permanent suit des directives et des plans de gestion plus stricts que dans les forêts domaniales non réservées.

Certaines des licences LPF ne permettent aux entreprises que d'utiliser 20 % au maximum de leurs concessions pour la culture du palmier à huile. **On estime que les surfaces utilisables en plantations représentent 1,3 million d'hectares pour les arbres à bois d'œuvre et 285 520 hectares pour les palmiers à huile.** En décembre 2013, 325 314 et 146 578 hectares avaient été respectivement plantés en bois d'œuvre et en palmiers à huile. (2) Malgré l'absence de chiffres officiels plus récents, l'organisation Sahabat Alam Malaysia (SAM - Amis de la Terre Malaisie) estime que la plupart des **licences disponibles au Sarawak ont déjà été attribuées. Cependant, toutes les zones n'ont pas été mises en exploitation, car il s'agit de grandes concessions.**

En outre, depuis la fin des années 1990, le Département des affaires foncières et du cadastre du Sarawak a également délivré des permis de plantation sur des terres qui ne relèvent pas du Département des forêts. Ces terres peuvent à leur tour être placées sous l'autorité d'organismes tels que l'autorité de conservation et de développement des terres (LCDA) et le Conseil pour le développement des terres du Sarawak (SLDB). Elles peuvent être exploitées par le secteur privé ou par le secteur public, ou via une combinaison de partenariats privés et publics, avec ou sans la participation des communautés autochtones. À partir des données des sites Internet de divers organismes fédéraux et des États, les Amis de la Terre Malaisie ont estimé qu'aujourd'hui, la superficie des terres visées pour des plantations en dehors du système LPF pourrait atteindre environ 800 000 hectares. (3) Cependant, aucune information complète n'est disponible sur la superficie totale des licences qui ont réellement été délivrées et sur la proportion de ces licences qui est liée à la culture de palmiers à huile. Parallèlement, le Bureau de l'huile de palme de Malaisie (MPOB) montre que, en 2017, les zones de culture de palmiers à huile au Sarawak ont atteint 1,5 million d'hectares. (4)

Il est important de noter que **les plantations de palmiers à huile ne sont pas la seule cause des conflits et de la déforestation en Malaisie.** Ces conflits et cette déforestation sont également provoqués par **les plantations en monocultures d'arbres pour le bois d'œuvre et les barrages hydroélectriques.** La mise en exploitation de plantations d'arbres en monoculture pour l'extraction du bois d'œuvre et les palmiers à huile est en fait autorisée dans les réserves forestières de production. Au Sarawak, de telles conversions de forêts ont également lieu dans des forêts domaniales non réservées.

C'est pourquoi, à partir de la fin des années 90, **des licences ont été accordées à des plantations en monoculture sur plus de 3 millions d'hectares au Sarawak** (en tenant

compte des licences LPF, de celles délivrées par le Département des affaires foncières et du cadastre et du Département fédéral des statistiques sur le développement du palmier à huile), où **la superficie totale spécifiée pour les plantations d'arbres à bois d'œuvre est plus vaste que pour le palmier à huile. Ce chiffre correspond à un quart des terres du Sarawak.** De plus, les recherches des Amis de la Terre Malaisie ont montré que **l'on observe également la même tendance en Malaisie péninsulaire et dans l'État de Sabah.** (5) En Malaisie péninsulaire, en 2017, 399 861 hectares faisant partie de ses réserves forestières de production ont été affectés à des plantations d'arbres à bois d'œuvre. (6) Dans le Sabah, en 2017, 451 239 hectares faisant partie de ses réserves forestières de production ont été affectés à des plantations d'arbres et 77 134 hectares supplémentaires sont plantés de palmiers à huile. (7) Globalement, en Malaisie, les superficies ciblées pour le développement de nouvelles plantations en monoculture impliquant des conversions de forêts représentent au moins 3,7 millions d'hectares, soit une superficie supérieure à celle de l'État du Pahang. **Un grand nombre de ces zones se trouvent également dans des territoires coutumiers autochtones.**

Les problèmes centraux sont donc la déforestation et les violations des droits des peuples autochtones et de leurs droits fonciers coutumiers, comme le montre l'affaire de Batu Bungan. Le palmier à huile n'est que l'une des productions privilégiées.

L'ambition du nouveau gouvernement fédéral de maintenir un couvert forestier national de 50 % semble donc reposer sur **des statistiques qui considèrent que les plantations en monoculture, ainsi que les fragments forestiers adjacents sont un « couvert forestier ».** Cette approche serait conforme à la définition trompeuse des forêts donnée par l'ONU et la FAO.

Selon la communauté de Kampung Batu Bungan, la construction de la route à elle seule a déjà causé des dégâts considérables à la forêt, au fleuve et à d'autres ressources. Bien que la communauté ait initialement entendu parler de l'arrivée de la plantation de palmiers à huile en 2018, elle n'a jamais donné son accord pour le projet. Du fait de l'absence de tout processus de consultation significatif, la population est également laissée dans l'ignorance d'informations cruciales. Les habitants n'ont pas reçu de documents identifiant les promoteurs du projet, ses agents, les limites et l'ampleur des activités du projet et d'autres détails importants. Ils s'interrogent également sur les bénéfices tirés des arbres abattus pour la construction de la route. **La communauté demande qu'un terme soit mis immédiatement à l'empiètement sur son territoire coutumier.**

Cette situation n'est pas un cas isolé au Sarawak, ni même en Malaisie. Il ne s'agit pas seulement de plantations de palmiers à huile. Comme l'indiquait le Rapport de l'enquête nationale sur les droits fonciers des peuples autochtones publié par la Commission des droits de l'homme de Malaisie (SUHAKAM) en 2013, **les violations des droits fonciers coutumiers des populations autochtones dans le pays constituent un problème systémique et la question de leur sécurité foncière doit être traitée au préalable.**

Cela, parallèlement à l'engagement pris par le gouvernement fédéral et les autorités des États de mettre fin à la déforestation, met en lumière **la nécessité de réexaminer et d'annuler les licences des grandes plantations en monoculture qui portent atteinte aux territoires coutumiers autochtones, aux réserves forestières de production et aux forêts domaniales non réservées, quelle que soit la production concernée.**

En outre, le cabinet fédéral doit fournir une actualisation du rapport de l'enquête nationale de la SUHAKAM. Il est temps que le gouvernement fédéral et les autorités des États tiennent compte des recommandations du rapport 2013 de la SUHAKAM et protègent les droits des peuples autochtones du pays. Il est également impératif que le gouvernement fédéral et les autorités des différents États respectent l'appel de la communauté Penan de Kampung Batu Bungan. La proximité de leur communauté avec le parc national de Gunung Mulu, de renommée internationale, doit également être prise en compte.

Bien que les organismes publics aient affecté au moins 3,4 millions d'hectares de zones essentiellement boisées au développement de plantations en monoculture depuis les années 1990, notamment aux plantations de palmiers à huile, un grand nombre de ces plantations n'ont pas encore été complètement mises en exploitation. **Il est encore possible d'enrayer la destruction de nombreux territoires autochtones et de reconnaître les droits des communautés sur leurs terres coutumières. Cela permettrait de protéger une superficie considérable de couvert forestier naturel, notamment les forêts abritant Kampung Batu Bungan dans la région de Mulu, au Sarawak.**

*Sahabat Alam Malaysia, SAM (Amis de la Terre Malaisie), <https://www.foe-malaysia.org/>*

(1) Fonds Bruno Manser, Save the Mulu Rainforest, <https://savemulu.org/en/news/banned-pesticide-found-in-mulu-oil-palm-plantation>

(2) Site officiel du Département des forêts du Sarawak, Développement de plantations forestières au Sarawak, <https://forestry.sarawak.gov.my/page-0-362-1129-Forest-Plantation-Development-in-Sarawak.html> Pour plus d'informations, voir « Malaysian palm oil – Green gold or green wash », Amis de la Terre International et d'autres groupes membres, 2008, <https://www.foei.org/wp-content/uploads/2014/08/04-foei-sarawak-full-report-ir.pdf>

(3) Land Custody and Development Authority (PELITA), Plantation development, <http://www.pelita.gov.my/business/1> et Sarawak Land Consolidation and Rehabilitation Authority (SALCRA), Huile de palme, <http://www.salcra.gov.my/en/about-us/core-business/plantation/oil-palm.html>, Sarawak Plantation Berhad (SPB), emplacement des unités d'exploitation, <http://www.spbgroup.com.my/locality-map.htm>

(4) Ministère des Industries primaires, Huile de palme, [https://www.mpi.gov.my/index.php/fr/statistic-on-commodity/dataset/711-Boletín\\_243\\_Completo\\_FR.doc](https://www.mpi.gov.my/index.php/fr/statistic-on-commodity/dataset/711-Boletín_243_Completo_FR.doc)

(5) SAM, Urgent call to halt further forest conversions, 2016, [https://www.foe-malaysia.org/urgent\\_call\\_to\\_halt\\_further\\_forest\\_conversions](https://www.foe-malaysia.org/urgent_call_to_halt_further_forest_conversions)

(6) Rapport annuel 2017, Département des forêts de la Malaisie péninsulaire, [https://www.forestry.gov.my/images/Laporan\\_Tahunan/2017/Laporan\\_Tahunan\\_2017.pdf](https://www.forestry.gov.my/images/Laporan_Tahunan/2017/Laporan_Tahunan_2017.pdf)

(7) Rapport annuel 2017, Département des forêts du Sabah, <https://www.forest.sabah.gov.my/ar2017/ar-2017.pdf>

## Un financement mal placé : le soutien du Fonds vert pour le climat à REDD+



Fleuve Amazone , Santarem , Brésil.

Le Fonds vert pour le climat a été créé par les gouvernements dans le but d'aider les pays du Sud à lutter contre les changements climatiques. En février 2019, le Fonds a approuvé un versement de 96 millions USD au du gouvernement brésilien, qui avait demandé un paiement via le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour les émissions de gaz à effet de serre non rejetées dans l'atmosphère en 2014 et 2015. Ce résultat a été obtenu, d'après la proposition du PNUD, grâce aux mesures de réduction de la déforestation prises par le gouvernement du Brésil. C'était la première fois que le Conseil du Fonds vert pour le climat approuvait une demande de financement pour un paiement dit « fondé sur les résultats » pour REDD+. (1) Les détails de la décision (voir ci-dessous) montrent pourquoi une grande partie du paiement est susceptible d'être accordée pour des réductions d'émissions qui n'existent que sur le papier.

Le Fonds vert pour le climat a annoncé qu'il fournirait plus de fonds aux activités REDD+ dans un proche avenir. Une demande de financement particulièrement critiquable émane de la Société financière internationale (SFI), la filiale de la Banque mondiale qui finance les entreprises du secteur privé. La SFI demande des subventions pour que les entreprises puissent mettre en place de nouveaux projets REDD+ ou vendre leurs crédits carbone provenant de projets REDD+ existants, des projets connus pour avoir suscité des controverses et des conflits.

### Qu'est-ce que le Fonds vert pour le climat ?

Le Fonds vert pour le climat a été créé en 2010 par les 194 pays parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). (2) C'est l'un des moyens par lesquels les gouvernements (principalement mais pas exclusivement des pays du Nord) peuvent transférer des financements auxquels ils se sont engagés dans le cadre de l'Accord de Paris de l'ONU sur les changements climatiques. Le Fonds ne met pas en œuvre les projets lui-même. En revanche, il alloue des fonds aux propositions de projets soumises

par des institutions multilatérales telles que le PNUD, la SFI de la Banque mondiale, ainsi que par des agences nationales ou régionales, notamment des banques de développement ou des banques privées et des ONG telles que le WWF ou Conservation International. À la fin de 2018, le Fonds vert pour le climat avait autorisé 75 entités nationales, régionales et internationales des secteurs public et privé à soumettre des propositions de financement au Fonds.

Lors de la création du Fonds vert pour le climat, 43 gouvernements nationaux se sont engagés à mettre à sa disposition un montant initial de 10,3 milliards USD. À la fin de 2018, un total de 4,6 milliards USD avait été affecté à 93 propositions de financement couvrant des activités dans 96 pays. Sur les fonds restants provenant des contributions initiales du gouvernement, 600 millions USD sont réservés au financement de projets déjà inscrits dans le portefeuille de projets du Fonds vert pour le climat. Il s'agit notamment de projets REDD+ comme celui attribué au gouvernement du Brésil en février 2019 ou d'une proposition de la SFI qui devrait être présentée au conseil du Fonds vert pour le climat en juillet 2019. La proposition de la SFI porterait notamment sur l'échange de crédits REDD+ provenant de projets REDD+ du secteur privé.

### **Des millions de dollars pour des « résultats » dans la réduction de la déforestation alors même que la déforestation est à la hausse**

En février 2019, lors de sa 22<sup>e</sup> réunion, le Conseil du Fonds vert pour le climat a approuvé la première demande de paiements REDD+ soi-disant « basés sur des résultats ». Au nom du gouvernement du Brésil, le PNUD, en tant qu'agence de développement, a demandé à être payé pour « les résultats obtenus grâce à REDD+ dans le biome de l'Amazonie brésilienne en 2014 et 2015 ». Le Conseil a accepté de payer 96 millions USD pour 18,82 millions de tonnes de dioxyde de carbone qui, selon le gouvernement brésilien, n'ont pas été rejetées dans l'atmosphère du fait de l'action gouvernementale visant à réduire la déforestation en Amazonie brésilienne au cours de ces deux années. Dans les descriptifs de projet, le PNUD et le gouvernement brésilien annoncent qu'une deuxième demande de paiement sera soumise « à l'avenir » pour les résultats de la réduction des émissions issus du déboisement censément obtenus en 2016 et 2017. (3)

Le gouvernement brésilien et le PNUD expliquent qu'ils ne demandent le paiement que pour une petite partie des 2,39 milliards de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone qui, selon leurs calculs, n'ont pas été rejetées en raison de la réduction de la déforestation en Amazonie brésilienne entre 2014 et 2018.

Mais ce calcul est-il crédible ? Pas vraiment. Une grande partie du paiement du Fonds vert pour le climat concernera donc des émissions de dioxyde de carbone qui ont tout de même été rejetées dans l'atmosphère ou des économies qui n'ont été réalisées que sur le papier. Voici pourquoi : La demande de paiement du PNUD calcule le volume des émissions qui, selon le gouvernement du Brésil, a été réduit grâce à REDD+ en 2014 et 2015 en comparant avec la déforestation enregistrée en 2014 (5 012 km<sup>2</sup>) et en 2015 (6 207 km<sup>2</sup>) à la déforestation moyenne enregistrée entre 1996 et 2010 (16 640 km<sup>2</sup>). Cette moyenne inclut les années de déforestation record en Amazonie brésilienne et est donc très élevée.

Cette moyenne est appelée « niveau d'émission de référence pour les forêts » dans le jargon des négociations climatiques de l'ONU. Lorsque le gouvernement du Brésil soumet ce niveau de référence à l'ONU (il servira à vérifier si le gouvernement brésilien atteindra les

réductions d'émissions promises dans le cadre de l'Accord de Paris de l'ONU de 2015), les chiffres en hectares sont convertis en tonnes de dioxyde de carbone. (4) C'est également l'unité utilisée dans la demande de paiement du PNUD au Fonds vert pour le climat : Le Fonds vert pour le climat paie 5 dollars pour chaque tonne de dioxyde de carbone qu'il accepte en tant que « résultat REDD+ ». Comme la déforestation moyenne entre 1996 et 2010 était très élevée (et qu'elle avait été réduite avant même l'existence de REDD+ !), **la déforestation réelle en Amazonie brésilienne pourrait plus que doubler, mais le gouvernement brésilien pourrait toujours réclamer le paiement des « résultats » obtenus dans la réduction de la déforestation !**

Il y a clairement quelque chose qui ne va pas lorsqu'un fonds créé pour financer des actions visant à éviter le chaos climatique verse 96 millions USD à un gouvernement qui a annoncé son intention de limiter encore les actions visant à réduire la déforestation, qui connaît actuellement une recrudescence dans la région. (5) Le Fonds vert pour le climat ne demande pas non plus d'engagement stipulant que le carbone pour lequel le paiement a été reçu restera stocké dans la forêt après le paiement. Alors que la déforestation en Amazonie brésilienne augmente, le versement de 96 millions USD pourrait simplement retarder de quelques années les émissions résultant de la déforestation.

Sans engagement de maintenir le carbone « stocké » et sans aucune information sur la quantité de carbone « économisée » grâce aux activités qui seront financées par le versement du Fonds vert pour le climat, ce paiement est néanmoins officiellement considéré comme « basé sur les résultats ». Le gouvernement norvégien, un important contributeur au Fonds vert pour le climat et le plus grand bailleur de fonds de REDD+, a annoncé qu'il doublerait sa contribution financière au Fonds peu après que le Conseil ait approuvé le financement du Brésil par REDD+. (6)

### **Attirer les paysans dans un Programme de paiements pour services environnementaux, tandis que la déforestation à grande échelle reste sans réponse**

Certains font valoir que, même si les calculs ne sont pas aussi précis, l'argent permettra au moins de garantir le financement indispensable aux paysans et aux peuples autochtones. En réalité, l'argent servira à **attirer les paysans dans un programme de paiement des services environnementaux de six ans** (appelé Floresta+). **Ce programme ne s'attaque ni à l'insécurité foncière fondamentale ni au manque de soutien politique du gouvernement à l'agriculture paysanne. Au lieu de cela, il pousse encore plus à l'intensification des pratiques agricoles en payant les agriculteurs s'ils utilisent moins que les 20 % de leurs terres légalement autorisées. En revanche, la déforestation à grande échelle résultant des destructions auxquelles procèdent des entreprises pour l'élevage en ranch ou la monoculture de soja ou d'eucalyptus se poursuivra sans aucune restriction.**

### **Augmenter les subventions pour les projets REDD+ du secteur privé en conflit avec les communautés ?**

Lors de sa réunion de juillet 2019, le Conseil du Fonds vert pour le climat devra décider d'une demande de financement REDD+ encore plus néfaste pour le climat. La Société financière internationale (SFI), l'agence de la Banque mondiale finançant le secteur privé (entreprises), s'apprête à demander un financement pour un « programme d'obligations forestières multi-pays », afin « d'éviter la déforestation dans plusieurs bassins forestiers en

exploitant le potentiel d'investissement des marchés de capitaux. Le financement des activités REDD+ et le soutien des prix pour les crédits carbone feront la démonstration d'un modèle de financement basé sur les résultats. » (7)

Le Conseil du Fonds vert pour le climat a de nombreuses raisons de rejeter cette proposition, parmi lesquelles :

- La SFI a déjà lancé en 2017 une initiative intitulée « Obligations forestières » proposant aux investisseurs (« détenteurs d'obligations ») de choisir entre recevoir des crédits REDD+ du projet REDD+ controversé du corridor de Kasigau au Kenya et recevoir le paiement d'intérêts annuels en espèces. Il semblerait qu'aucun « détenteur d'obligations » forestières n'ait souhaité recevoir son paiement d'intérêts annuels sous forme de crédits REDD+.
- L'argent recueilli par la SFI en vendant des « obligations forestières » n'est **pas** investi dans la protection des forêts. En fait, les investissements financés avec cet argent peuvent même entraîner une déforestation. Le seul financement destiné aux « forêts » (sous la forme d'une subvention aux spéculateurs de projets REDD+ du secteur privé) est le contrat d'achat qui sera signé avec les propriétaires de projets REDD+ qui fourniront les crédits REDD+ que les détenteurs d'obligations pourront choisir à la place d'un paiement en espèces des intérêts annuels. Les projets REDD+ du secteur privé se sont révélés particulièrement controversés. (8)
- L'argent du Fonds vert pour le climat sera utilisé de façon à ce que la SFI (ou une société représentant la SFI) soit indemnisée si elle doit vendre (ou donner) les crédits carbone REDD+ à un prix inférieur à celui pour lequel ils ont été achetés. Il n'y a aucun bénéfice pour le climat dans cette subvention (que la SFI appelle « facilité de liquidité » dans sa proposition). Dans la proposition de projet, la SFI propose de payer la somme standard de cinq dollars par crédit REDD+ ; toutefois, comme indiqué plus haut, les détenteurs d'obligations forestières du Forest Bond 2017 ont préféré recevoir leurs paiements annuels en espèces plutôt que de recevoir des crédits REDD+ au prix de cinq dollars par crédit.
- Même si REDD+ était censé être un mécanisme permettant d'attirer les financements du secteur privé en faveur de la protection des forêts, le secteur privé n'a pas montré grand intérêt à investir dans des projets REDD+. C'est là un bon signe compte tenu du fait que presque tous les projets REDD+ existants ont provoqué des conflits avec les communautés et que nul ne peut garantir la contribution à la protection du climat qu'ils prétendent apporter. La proposition de la SFI est de fournir des prêts bon marché et d'aider à la commercialisation des crédits REDD+ auprès d'investisseurs du secteur privé potentiellement intéressés par la mise en place de nouveaux projets REDD+. Comme mentionné précédemment, de tels projets REDD+ du secteur privé seront inévitablement une mauvaise nouvelle pour les communautés forestières et le climat.
- En outre, les projets REDD+ du secteur privé compliqueront la comptabilisation des émissions de carbone par les gouvernements : Si un investisseur du secteur privé vend les crédits carbone d'un projet REDD+ à la SFI ou à quelqu'un d'autre, le gouvernement du pays dans lequel le projet REDD+ est réalisé devra retirer les tonnes de carbone vendues sous forme de crédits REDD+ de son bilan carbone national. Le gouvernement est censé faire un suivi des promesses et des actions nationales au niveau international. Si des pays ne retirent pas les tonnes vendues sous forme de crédits REDD+ de leur comptabilité, la

même tonne de carbone serait comptabilisée deux fois, par l'acheteur du crédit REDD+ et dans le bilan carbone du gouvernement. Dans le langage des négociateurs de l'ONU sur le climat, on parle de « double comptabilisation ».

En bref, l'approbation du financement de la SFI constituerait un gaspillage massif des maigres ressources du Fonds vert pour le climat. L'argent servirait à subventionner des projets REDD+ du secteur privé qui risquent de créer des conflits avec les communautés dépendantes des forêts et ne s'attaqueront probablement pas aux facteurs de la déforestation à grande échelle.

L'enthousiasme du Fonds vert pour le climat à payer pour les « résultats de REDD+ » (même en l'absence de résultats vérifiables !) et à subventionner la compensation du carbone intervient à un moment où il est plus clair que jamais que le temps de la compensation est terminé. De véritables réductions des émissions sont nécessaires : en d'autres termes, le pétrole et le charbon doivent rester dans le sol. (9) Et il intervient à un moment où un grand nombre des premiers partisans de REDD+ reconnaissent que ce dernier n'était pas le bon instrument pour s'attaquer aux facteurs de la déforestation à grande échelle. (10) Cette analyse, ainsi que les informations attestant des conflits et des violations des droits des communautés dépendantes de la forêt auxquels sont régulièrement mêlés les projets REDD+ du secteur privé, semble avoir jusqu'à présent échappé à l'attention des membres du Conseil du Fonds vert pour le climat. Sur la base de l'expérience acquise avec REDD+, rien ne permet au Conseil du Fonds vert pour le climat d'approuver des subventions en faveur de projets REDD+ du secteur privé.

*Jutta Kill*

*Membre du secrétariat international du WRM*

(1) L'acronyme REDD veut dire Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation). Le « plus » dans REDD+ indique que la conservation des forêts, la gestion durable des forêts et le boisement sont également considérés comme des activités REDD+.

(2) Pour plus d'informations sur le Fonds vert pour le climat, voir « About the Fund – Green Climate Fund ». <https://www.greenclimate.fund/who-we-are/about-the-fund> Pour une explication de la manière dont le Fonds vert pour le climat subventionne REDD+, voir : Kill, Jutta et Liane Schalatek. Green Climate Fund and REDD+ : Funding the Paradigm Shift or Another Lost Decade for Forests and the Climate ? Washington DC : Heinrich Boll Stiftung, 2019. <https://us.boell.org/2019/03/21/green-climate-fund-and-redd-funding-paradigm-shift-or-another-lost-decade-forests-and>

(3) Pour des informations sur le projet, voir la page web du Fonds vert pour le climat consacrée au Brésil : <https://www.greenclimate.fund/countries/brazil>.

(4) Les chiffres du gouvernement sur les émissions de dioxyde de carbone résultant de la déforestation sont sans grand rapport avec la quantité de dioxyde de carbone réellement rejetée dans l'atmosphère lorsque des forêts sont détruites. Par exemple, la plupart des gouvernements, notamment le gouvernement du Brésil, n'incluent pas les émissions provenant des incendies de forêt dus à la sécheresse dans les données que le gouvernement communique à la convention des Nations Unies sur le climat.

(5) Voir, par exemple Bradford, S. & M. Torres (2017) : Brazil on verge of legitimizing Amazon land theft on a grand scale, warn NGOs. Mongabay. <https://news.mongabay.com/2017/06/brazil-on-verge-of-legitimizing-amazon-land-theft-on-a-grand-scale/> et Lang, Ch. (2019) : Brazil's funding proposal for REDD results-based payments to the Green Climate Fund would set a terrible precedent. <https://redd-monitor.org/>.

(6) Usher, Ann Danaiya. « Brazil receives first Green Climate Fund grant for REDD+. Critics warn of 'paper reductions' with no real climate benefits. » Development Today, 15 mars 2019

(7) Voir la présentation *Green Climate Fund's Private Sector Facility and the REDD+ Results-Based Payments* de la section 4 faite à l'occasion de la 18<sup>e</sup> réunion Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier : <https://www.forestcarbonpartnership.org/carbon-fund-eigh/11-cf18-juin-20-22-2018-paris>

(8) ReCommon (2016) : Mad Carbon Laundering. How the IFC subsidizes mining companies and failing REDD projects. <https://www.recommon.org/eng/mad-carbon-laundering/>

(9) Lund, J.F. et al. (2017) : Promising Change, Delivering Continuity : REDD+ as Conservation Fad. World Development. Volume 89, janvier 2017 : 124-139

(10) Le portail web REDD Monitor fournit une couverture détaillée de toutes les controverses, incohérences, contradictions et conflits associés à REDD+ et aux systèmes de paiement basés sur les résultats pour REDD+ : [www.redd-monitor.org](http://www.redd-monitor.org). Le dossier web sur une Nouvelle économie avec la nature de la Fondation Heinrich Böll offre une autre source d'informations sur REDD+, notamment une carte permettant de localiser tout un éventail de textes critiques scientifiques et universitaires sur REDD+. <https://www.boell.de/en/dossier-new-economy-nature>

## Tentative de recolonisation des forêts en Inde Les nouveaux projets d'amendements à la loi sur les forêts indiennes



Manifestations au nord du Bengale contre les expulsions: «Nous résisterons à toute tentative d'expulsion des habitants des forêts» Ph: Swarup Saha

À l'approche d'élections législatives pour le renouvellement du parlement indien, **l'offensive du gouvernement d'extrême droite du BJP contre les forêts et les communautés forestières en Inde s'intensifie**. Au début de cette année, ce gouvernement, qui soutient sans vergogne les entreprises, n'a pas défendu la Loi historique de 2006 sur les droits forestiers lors d'une décision de la Cour suprême et a créé une situation dans laquelle environ 10 millions d'habitants des forêts de l'Inde sont exposés à une expulsion immédiate (1). Le gouvernement a maintenant proposé **de nouveaux amendements à la loi coloniale indienne sur les forêts, qui non seulement donneraient à la bureaucratie forestière un pouvoir sans précédent, mais mettraient également fin de facto à la loi historique sur les droits forestiers tout en légalisant l'accès des grandes entreprises au secteur forestier**.

La Loi indienne sur les droits forestiers (Forest Rights Act - FRA), est une loi fondamentale qui reconnaît de nombreux droits aux *Adivasis* (peuples autochtones) et autres communautés traditionnelles vivant dans les forêts. Elle donne également aux institutions

villageoises – les Gram Sabbhas – le pouvoir de gérer leurs propres forêts ainsi que les autres forêts dont elles dépendent. La Loi sur les droits forestiers a fait l'objet d'attaques dès le début – non seulement de la part des secteurs des mines et des plantations d'arbres, pour ne citer que quelques exemples, mais également du secteur de la conservation. (2)

Les projets d'amendements à la Loi indienne sur les forêts de 1927 ont été envoyés le 7 mars 2019 aux gouvernements des différents États pour observations par le ministère central de l'environnement, des forêts et du changement climatique (Ministry of Environment, Forests and Climate Change - MoEFCC), mais ils n'ont pas encore été officiellement publiés pour recueillir les commentaires du public. **Les groupes militants considèrent que la nouvelle Loi sur les forêts est pire que sa version coloniale : elle perpétue la même injustice historique contre les communautés forestières** que celle que la Loi sur les droits forestiers visait à corriger. (3) Pour ces groupes, **cette décision vise à « recoloniser » le régime forestier colonial en vigueur**, au lieu de le démocratiser afin que la loi puisse répondre aux besoins essentiels des populations en matière d'environnement, de droits et de moyens d'existence, principalement par le biais des *Gram Sabhas*.

### **Plus de coercition, plus de contrôle de l'État**

Selon les amendements proposés, l'État nommerait des agents de règlement forestiers qui « régleraient » tous les types de droits forestiers. À moins qu'ils soient explicitement revendiqués, sanctionnés et enregistrés – par écrit – les droits des communautés disparaîtraient. **Les amendements ne prévoient aucun rôle pour des institutions communautaires comme les *Gram Sabhas*** dans l'ensemble du processus de reconnaissance des droits alors pourtant que la Loi sur les droits forestiers prévoit ce rôle. En outre, même dans les cas où les droits sont correctement enregistrés, ceux-ci peuvent être « acquis » dans l'intérêt de la conservation, puis « échangés », ce qui signifie que les titulaires des droits peuvent être remboursés, quels que soient la nature, l'ampleur et la localisation des droits forestiers.

Au lieu de retirer des cas d'infractions forestières, comme demandé par divers groupes de la société civile, **toutes les utilisations possibles des forêts par les communautés (sauf autorisation des agents forestiers) seraient criminalisées**. Pénétrer dans une forêt sans autorisation constituerait un « délit forestier » et des personnes pourraient être arrêtées et détenues sur de simples soupçons d'infraction, leurs maisons ouvertes et fouillées, le tout sans mandat. Ces dispositions contreviennent aux articles 21 et 22 de la Constitution indienne, comme l'ont souligné de nombreux groupes militants en Inde. (4)

**Le projet d'amendements introduit une nouvelle catégorie juridique appelée « forêts de production » qui laisse place à une privatisation à grande échelle**. Ces nouvelles « forêts de production », qui peuvent être déclarées dans tous les types de forêts, peuvent être utilisées pour des opérations forestières « durables » telles que l'exploitation du bois, les monocultures commerciales et le commerce des services écosystémiques, y compris le commerce du carbone dans le cadre de REDD plus.

En cas de conflits entre l'État et des personnes ou des villages sur la propriété et le contrôle de forêts, celles-ci peuvent être reprises par l'État.

**Réformes politiques : Les mouvements utilisent la Loi sur les droits forestiers pour mettre fin à la déforestation**

Ce revirement de situation n'a pas vraiment été une surprise. Les réformes politiques néolibérales adoptées ou proposées au cours des cinq dernières années visent à annuler des réformes démocratiques telles que la loi historique de 2006 sur les droits forestiers (Forest Rights Act) et les amendements à la loi de 2006 sur la protection de la vie sauvage, instaurés sous le gouvernement de l'Alliance progressiste unie (United Progressive Alliance - UPA). Les deux textes législatifs, en particulier la Loi sur les droits forestiers, ainsi que la Politique forestière nationale de 1988 et la Loi de 2006 sur l'extension des zones répertoriées des Panchayats (Panchayat Extension Act to the Scheduled Areas -PESA), visaient à fournir un cadre politique offrant un soulagement bienvenu aux communautés forestières en difficulté en Inde et marquant des écarts importants par rapport au modèle colonial de gestion forestière fondé sur la contrainte et l'extraction.

**La Loi sur les droits forestiers en particulier cherche à remplacer le tristement célèbre *raj* forestier (le pouvoir féodal-colonial de la bureaucratie forestière) par un contrôle et une gouvernance décentralisés et localisés.** À long terme, cela permettra de créer des forêts à haute biodiversité, mieux protégées et mieux entretenues que le *bricolage* qui associe coupes forestières, plantations commerciales en monoculture et parcs naturels dits « sans êtres humains », qui supplantent sans arrêt les forêts et leurs écologies complexes composées d'habitants humains et non humains. Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'État ne soit pas disposé à appliquer la loi. Les responsables forestiers de tous niveaux, les médias appartenant à des entreprises et les grandes ONG de conservation ont continué à s'opposer à la Loi sur les droits forestiers dès le premier jour. Inversement, de nouveaux mouvements qui s'opposent aux industries extractives et à la mainmise de l'État sur les forêts ont commencé à se mobiliser de plus en plus autour de la mise en œuvre de la Loi sur les droits forestiers. **Les nouveaux mouvements ont repris des campagnes et des réseaux existants, et ont transformé les lois de l'État telles que la Loi sur les droits forestiers et la loi PESA en de nouveaux terrains de luttes.**

Au cours des deux dernières décennies, de puissants mouvements tribaux et paysans luttant contre l'exploitation minière et l'industrialisation forcée sont apparus dans les forêts et les zones côtières de l'Odisha. Dans le Niyamgiri, les Dongria Kondh, une communauté forestière typique, se sont mobilisés avec succès contre le projet minier de bauxite du tristement célèbre groupe Vedanta, qui menaçait de détruire leur forêt et leurs moyens de subsistance. Comme dans le Niyamgiri, les agriculteurs de Jagatsingpur ont réussi à s'appuyer sur la Loi sur les droits forestiers dans leur longue lutte contre l'acquisition forcée de terres par l'État pour créer l'immense usine du géant coréen de l'acier, Posco. À Mahan, dans le Madhya Pradesh, les communautés forestières organisées sous la bannière du Mahan Sagar Samiti (MSS) ont réussi à stopper un projet de mine de charbon détenu conjointement par Esaar et Hindalco, qui menaçait de détruire 1 200 000 acres (plus de 486 000 hectares) des forêts anciennes de sals, tout en entraînant le déplacement de 54 villages dépendants de la forêt et de leurs 500 000 habitants. (5) Les communautés forestières, notamment les autochtones Madia Gonds, dans le district de Gadchiroli, dans le Maharashtra, s'opposent depuis longtemps à toute une série de mines de fer proposées, qui détruiraient directement environ 15 000 hectares de forêts denses et affecteraient 16 000 hectares supplémentaires. Dans la région voisine de Korchi, la résistance de la communauté a imposé l'abandon prématuré d'un projet d'exploitation de fer. (6) Dans les districts de Sarguja et de Raigarh, dans le Chattisgarh, les communautés se sont mobilisées contre l'extraction du charbon. (7) Dans d'autres régions du Chattisgarh, du Madhya Pradesh, du Maharashtra, du Jharkhand et du Bengale occidental, les communautés et leurs

mouvements ont pris le contrôle de leurs espaces forestiers, bloquant et parfois même mettant fin aux activités d'exploitation forestière menées par le Département des forêts. (8)

### **L'État répond par plus de déforestation**

Si la résistance populaire utilise des lois de l'État comme la Loi sur les droits forestiers et la loi PESA pour arrêter la déforestation et que des dispositions légales détaillées sont en place pour le contrôle communautaire des forêts, celles-ci ne semblent pas avoir dissuadé l'État indien de poursuivre une déforestation organisée.

Selon les statistiques officielles sur le « détournement » des forêts établies par le ministère de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique, **1,5 million d'hectares de forêts au total ont été détournés au cours de la période 1980-2019**. Sur ce nombre, plus d'un demi-million étaient destinés à **l'exploitation minière**, le reste à **l'énergie thermique**, aux **lignes électriques**, aux **barrages** et à d'autres projets. (9) Rien qu'au cours des trois dernières années (2015-2018), le gouvernement indien a autorisé des « défrichements » permettant la **coupe à blanc sur plus de 20 000 hectares** (10) occupés pour la plupart par des forêts denses.

Dans le cadre de la Loi sur les droits forestiers, le processus de détournement de forêt comprend obligatoirement le consentement de la communauté à l'achèvement du processus de reconnaissance des droits forestiers, **ce qui signifie que ces défrichements ont été systématiquement autorisés sur la base de consentements obtenus principalement par la coercition et la fraude**. (11) Le gouvernement comptabilise ces « détournements » généralisés de forêts parmi les facteurs de déforestation « organisés » et « gérés » et ne répertorie apparemment pas les émissions causées par ces derniers dans son inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, il recueille d'énormes sommes d'argent auprès des utilisateurs commerciaux des terres forestières grâce à **son protocole controversé de boisement compensatoire, qui oblige les industries et autres utilisateurs de la forêt à payer pour « compenser » leur destruction par de nouvelles plantations et de nouveaux services écosystémiques** (12). La promulgation de la Loi de 2016 sur le boisement compensatoire amènerait les fonds de boisement compensatoire accumulés à être affectés plus facilement aux Départements des forêts de l'État et, comme les groupes militants le craignent, ils seraient de plus en plus **utilisés pour affaiblir le contrôle communautaire sur les forêts**. Ignorant complètement l'opposition généralisée à la nouvelle loi sur les fonds de boisement compensatoire et en violation abjecte de la Loi sur les droits forestiers, l'État indien cherche à institutionnaliser et à légitimer le processus de mise en vente des forêts du pays.

### **Attaque contre la Loi sur les droits forestiers : des réformes néolibérales**

Alors que les efforts visant à affaiblir la Loi sur les droits forestiers ont été lancés sous le gouvernement précédent de l'Alliance progressiste unie (UPA), les attaques systématiques et incessantes contre cette législation n'ont été lancées qu'après l'arrivée au pouvoir du gouvernement BJP actuel en 2014. La stratégie nationale indienne sur REDD plus a été publiée la même année, préconisant la marchandisation à grande échelle des forêts indiennes au nom de l'atténuation du changement climatique. En 2015, le gouvernement a présenté une prescription pour la privatisation des forêts indiennes, qu'il a fallu suspendre à cause des nombreuses manifestations. En 2016, la tristement célèbre Loi sur le boisement compensatoire a été adoptée. En 2018, la Politique forestière nationale a été lancée. Elle

prévoyait, entre autres, l'entrée sans entrave du capital privé dans le secteur forestier, tout en légalisant la gestion forestière commune, un système de « gestion forestière participative » dans lequel le Département des forêts crée et contrôle les communautés pour la protection des forêts.

**Malgré la Loi sur les droits forestiers et ses attributions de compétences, l'accès des populations aux forêts a toujours été limité et criminalisé** : l'État continue de harceler et de persécuter les communautés et les mouvements essayant de mettre en œuvre la Loi sur les droits forestiers par leurs propres moyens, et des poursuites pénales sont engagées non seulement contre des militants communautaires et des membres de *Gram Sabhas* qui revendiquent leurs droits et leurs compétences en vertu de la Loi sur les droits forestiers, mais aussi contre les populations marginalisées qui n'ont pas connaissance de la loi. Les rapports (2014, 2015) du National Crime Record Bureau sur la criminalité environnementale en Inde révèlent que 77 % des 5 846 affaires enregistrées en 2014 sont liées à des violations de la Loi indienne sur les forêts de 1927 et de la Loi relative à la protection de la vie sauvage. La plupart des affaires concernaient des communautés et des peuples tribaux. (13)

**Cette séquence d'événements concrétise un cycle sans fin de répression étatique, dont le dernier en date est l'ordonnance d'expulsion très controversée délivrée par la Cour suprême de l'Inde en février 2019, et les amendements proposés par le gouvernement indien à la Loi indienne sur les forêts.** Le 13 février 2019, lors de l'audition d'un recours engagé de longue date contre la Loi sur les droits forestiers (affirmant que l'élargissement des droits forestiers se traduisait par une déforestation accrue et que les titulaires de droits étaient en grande partie des « occupants illégaux » dans les forêts domaniales) par certaines ONG de conservation et par des responsables forestiers en retraite, la Cour suprême a ordonné que, dans tous les cas de « rejet définitif » des revendications de droits forestiers au titre de la Loi sur les droits forestiers, les requérants soient expulsés sans préavis. Si elle était exécutée, cette ordonnance signifierait l'expulsion d'environ dix millions d'habitants des forêts. Après des protestations véhémentes de la part de tous les secteurs de la société, l'expulsion a été temporairement suspendue. Immédiatement après, le gouvernement indien a présenté les projets d'amendements à la Loi indienne sur les forêts qui abolit dans les faits la Loi sur les droits forestiers et donne aux responsables forestiers le pouvoir exclusif de **privatiser les forêts et de nier les droits des communautés sur les forêts, officiellement dans l'intérêt de l'atténuation du changement climatique, de la foresterie de « production » et de la conservation.** (14)

*Soumitra Ghosh*

*Forum indien des mouvements forestiers (All India Forum of Forest Movements - AIFFM)*

(1) Voir le bulletin WRM 242 « Les femmes autochtones Baiga en Inde : Il faut que notre histoire soit entendue », février 2019, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/femmes-autochtones-baiga-en-inde-il-faut-que-notre-histoire-soit-entendue/>

(2) Pour plus d'informations sur la Loi sur les droits forestiers et les autres mouvements forestiers en Inde, voir le bulletin WRM 209 « La lutte pour les forêts de l'Inde : en quête d'alternatives », décembre 2014, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/la-lutte-pour-les-forets-de-linde-en-quete-dalternatives/>

Et vous pouvez signer une pétition demandant instamment de mettre fin aux expulsions à l'adresse suivante : <https://wrm.org.uy/other-relevant-information/forest-dwelling-communities-in-india-urgently-need-your-support/>

(3) Communiqué de presse commun de Ressources forestières communautaires - Apprentissage et plaidoyer (CFR-LA), Forum indien des mouvements forestiers (AIFFM), Mahila Kisan Adhikar Manch

(MAKAAM) et Akhil Bharatiya Mazdoor Kisan Sangharsh Samiti (ABMKSS) et, également les communiqués de presse distincts de l'AIFFM et de Campaign for Survival and Dignity (CSD)  
(4) Ibid.

(5) Voir <https://www.greenpeace.org/india/en/issues/environment/2547/mahan-gram-sabha-to-be-held-behind-a-curtain-as-police-seize-signal-booster-solar-panels-and-other-communication-equipment>. En mars 2015, le ministère de l'Environnement a refusé l'autorisation du projet Mahan. Ultérieurement, le ministère des Charbonnages a annoncé que la réserve de charbon de Mahan ne serait pas mise aux enchères pour exploitation : voir <https://www.bbc.com/news/world-asia-india-32443739>

(6) Rien qu'à Korchi, 12 concessions minières ont été proposées, portant sur plus de 1032,66 hectares. Voir Neema Pathak Broome. N.P., Bajpai. S. et Shende. M. (2016) : *Réinventer le bien-être : des villages de Korchi taluka, en Inde, résistent à l'exploitation minière et ouvrent des espaces de gouvernance autonome*. <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/reinventer-le-bien-etre-des-villages-de-korchi-taluka-en-inde-resistent-a-l'exploitation-miniere-et-ouvrent-des-espaces-de-gouvernance-autonome/> Voir également <https://www.downtoearth.org.in/news/mining/experts-panel-red-flags-power-mining-projects-in-western-ghats-37201> et <http://cat.org.in/portfolio/tribals-oppose-cluster-of-4-iron-ore-mines-in-zendepar/>

(7) Voir également Sethi N : *Five coal blocks in Chhattisgarh might see land conflict*, 15 janvier 2015 : [https://www.business-standard.com/article/economy-policy/five-coal-blocks-in-chhattisgarh-might-see-land-conflict-115011500019\\_1.html](https://www.business-standard.com/article/economy-policy/five-coal-blocks-in-chhattisgarh-might-see-land-conflict-115011500019_1.html)

(8) Entretiens avec des militants du Forum indien des mouvements forestiers (AIFFM)

(9) [http://egreenwatch.nic.in/FCAProjects/Public/Rpt\\_State\\_Wise\\_Count\\_FCA\\_projects.aspx](http://egreenwatch.nic.in/FCAProjects/Public/Rpt_State_Wise_Count_FCA_projects.aspx)

(10) Selon les informations présentées au Parlement, le Telangana figurait en tête de liste avec 5 137,38 hectares, suivi par le Madhya Pradesh avec 4 093,38 hectares et par l'Odisha avec 3 386,67 hectares. Voir <https://scroll.in/article/908209/in-three-years-centre-has-diverted-forest-land-the-size-of-kolkata-for-development-projects>

(11) Mahan Gram Sabha to be Held 'Behind a Curtain' as Police Seize Signal Booster, Solar Panels and Other Communication Equipment, communiqué de presse de Greenpeace Inde. Voir : <https://www.greenpeace.org/india/en/issues/environment/2547/mahan-gram-sabha-to-be-held-behind-a-curtain-as-police-seize-signal-booster-solar-panels-and-other-communication-equipment/>

(12) Voir le bulletin WRM 217, « La déforestation finance plus de plantations : Le nouveau projet de loi sur le Fonds de reboisement compensatoire en Inde », septembre 2015, <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/la-deforestation-finance-plus-de-plantations-le-nouveau-projet-de-loi-sur-le-fonds-de-reboisement-compensatoire-en-inde/>

(13) Observations de Geetanjoy Sahu, École d'études sur l'habitat, Institut des sciences sociales Tata (TISS) : communication par courriel

(14) Voir [https://www.business-standard.com/article/economy-policy/modi-govt-s-move-to-amend-forest-act-takes-a-giant-leap-backwards-119040101292\\_1.html](https://www.business-standard.com/article/economy-policy/modi-govt-s-move-to-amend-forest-act-takes-a-giant-leap-backwards-119040101292_1.html). Le préambule des projets d'amendements précise que : « Considérant qu'il est impératif de préserver les forêts, d'améliorer les services écosystémiques qui en découlent, d'assurer la stabilité environnementale et le bien-être des populations en général et des populations dépendant de la forêt en particulier, afin de répondre aux aspirations nationales en matière de développement et aux divers engagements internationaux, de renforcer et soutenir les connaissances traditionnelles basées sur les forêts et toutes les questions qui s'y rapportent ou qui sont connexes ou accessoires, avec la participation des peuples et afin de fournir une législation complète traitant des questions liées au secteur forestier et, par conséquent, la loi de 2019 sur la forêt indienne modifiée (amendement) est promulguée (...). »

## Équateur : témoignages de la spoliation et de la déforestation causées par l'extraction de palmiers et de bois



Ph: Colectivo de Geografía Crítica del Ecuador

La communauté de Wimbí, province d'Esmeraldas, dans le nord de la côte équatorienne, lutte pour la défense de son territoire contre l'expansion du palmier à huile menée par la société Energy&Palma. Cette histoire en est une de pillage, où **la progression des plantations a accompagné une augmentation de la déforestation dans la forêt tropicale humide du Chocó. Un saccage commis par de puissants acteurs de l'agro-industrie équatorienne, main dans la main avec les sociétés forestières**, et avec la complicité de l'État, incapable de garantir les droits ancestraux des communautés qui depuis plus de 300 ans habitent dans cet espace.

La production de palmier à huile pour l'exportation de ses dérivés a commencé en Équateur dans les années 1980. Néanmoins, au cours des 20 dernières années, cette culture a connu une forte croissance dans le pays. En 1995, les plantations de palmier à huile occupaient une superficie de 105 855 hectares alors qu'en 2017, ce chiffre avait augmenté à 319 000 hectares (1). De son côté, la province d'Esmeraldas concentre presque la moitié de la production nationale (2). **Dans cette même province, on estime qu'au moins 100 000 hectares de mangroves et de forêts humides du Chocó auraient été détruits pour faire place aux plantations de palmier à huile** (3).

Depuis mars 2017, le Colectivo de Geografía Crítica del Ecuador (CGCE, Collectif de géographie critique de l'Équateur) (4) travaille avec la communauté de Wimbí. Devant les **pressions croissantes des entreprises d'huile de palme et des trafiquants de terres**, les habitants ont décidé de demander l'aide du Colectivo pour la levée et la systématisation d'informations géographiques sur les terres liées au conflit afin d'appuyer les procédures judiciaires que la communauté a entamées pour défendre son espace de vie.

### Une longue histoire de conflits extractifs

**Diverses communautés traditionnelles et autochtones habitent la forêt du Chocó, et c'est dans leurs territoires qu'Energy&Palma avance.** Ce n'est pas d'hier que les industries convoitent ces espaces. Il faut comprendre leur histoire en grande partie à partir

des vagues d'investissements successives, l'extension de la frontière agricole et les spoliations causées par les différentes tentatives d'intégrer Esmeraldas dans l'économie nationale et le marché mondial.

Le territoire de la communauté de Wimbí a connu le « boom » de la banane dans les années 1960. L'activité minière artisanale a également été une constante. Cependant, les nouvelles formes d'activités minières illégales progressivement introduites au cours des dernières décennies, menées bien souvent par des personnes de l'extérieur, ont comporté l'utilisation d'une grande quantité de produits chimiques qui ont contaminé les eaux et ont eu et continuent d'avoir de graves effets sur la santé des habitants. De plus, au cours des 30 dernières années, les entreprises forestières ont envahi le territoire communautaire parfois en négociant et en concluant des accords ou souvent en plaçant la communauté devant un fait accompli.

### **Entrée en scène de la société Energy&Palma**

La société Energy&Palma fait partie du groupe La Fabril créé en 2006. Anciennement nommée Palmeras del Pacífico, **Energy&Palma est la troisième société en importance du secteur avec 10 % de la production nationale**. Elle possède ses propres plantations et aussi des usines de transformation à Esmeraldas et à Santo Domingo. Récemment, elle a obtenu des certificats de « responsabilité sociale » dans le cadre de sa stratégie de ventes qui lui a permis de prétendre produire une « huile de palme durable » (5). Mais dans les communautés touchées, la réalité montre ce qui se cache derrière ces certifications.

Les conflits entre Energy&Palma et les habitants de Wimbí ont commencé à prendre de l'ampleur avec le processus d'achat de terre que cette entreprise a réalisé avec M. Miguel Egas, qui à son tour est lié à des procès pour la vente de terres et la modification du zonage des terres communales dans ce secteur (6). L'entreprise avait réclamé ces lots alors que plusieurs familles y avaient des cultures d'aliments pour l'autoconsommation. Pendant que la communauté luttait pour récupérer ces terrains, le juge a tranché que l'achat avait été légal et que les terrains appartenaient à l'entreprise.

Cependant, **avant le procès, l'entreprise avait déjà essayé de séduire les habitants de la communauté pour qu'ils vendent leurs terres en échange de postes de travail dans les plantations**. Leur refus catégorique, après avoir pris connaissance des expériences d'un grand nombre d'autres communautés et villages voisins, mena l'entreprise à chercher d'autres façons de s'étendre dans la zone. Wimbí est justement situé à la frontière de l'expansion des sociétés productrices d'huile de palme, aux confins des plantations.

**Wimbí demande depuis des décennies que l'État équatorien reconnaisse le caractère ancestral de son territoire**. Des études anthropologiques confirmant l'existence de la culture et des liens de ces personnes avec la terre qu'elles habitent depuis 300 ans avalisent cette demande. Cette reconnaissance officielle revêt une importance vitale pour la communauté puisque la constitution équatorienne protège les aires de ce type et leurs peuples en garantissant la régulation de leur territoire avec des démarcations précises.

Malgré cela, selon le gérant de la société Energy&Palma, ce sont les communautés de la zone qui envahissent les terrains, en profitant des entreprises qu'elles extorquent pour obtenir un type quelconque de revenu.

C'est ainsi que l'expulsion des habitants de cette partie de leurs terres a été consommée au cours des premiers mois de 2017 avec un aval judiciaire et les zones de culture communautaires ont été détruites. Mais **les habitants de Wimbí n'ont pas cessé de lutter pour ce qu'ils considèrent leur appartient**. En août 2017, une partie de ces terrains a été

reprise par des membres de la communauté qui ont semé une nouvelle fois du café et des agrumes dans un acte de revendication territoriale.

### **Le territoire de Wimbí aujourd'hui**

Les habitants indiquent que leur territoire couvre environ 22 000 hectares. Nous pouvons diviser cette superficie en trois en fonction du type de propriété foncière. La zone I est la plus grande (16 286 ha) et se distingue en tant que territoire de la communauté de Wimbí lequel est formellement intégré à la communauté de Río Santiago Cayapas. La zone II (5 050 ha) est en situation d'insécurité juridique parce qu'il n'existe pas de titres de propriété formels sur la majeure partie de ses terres. Et la zone III (664 ha) est la seule pour laquelle il existe des titres de propriété au nom de la communauté. Le travail du CGCE est centré fondamentalement sur la zone II parce que c'est la zone avec le plus de conflits et de risques de spoliation en ce moment.

Dans la zone II, l'entreprise s'est déjà emparée d'un total de 100 hectares. Son ambition d'expansion, centrée sur les terres les plus basses où l'implantation des monocultures serait la plus viable économiquement, couvre une superficie d'environ 1 430 hectares.

Nous avons aussi déterminé qu'au nord-ouest de la communauté, **Wimbí est limitrophe avec la société forestière Plywood, propriété du groupe Peña Durini**, avec laquelle elle a conclu un accord sur sa présence dans le territoire. À l'heure actuelle, la communauté entretient des relations relativement paisibles avec cette entreprise et le conflit semble être centré sur les activités liées à l'huile de palme. Cette situation serait due au fait que **la monoculture de palmiers à huile empêche tout autre type d'activité dans le territoire occupé et qu'elle a un impact puissant sur les relations sociales et économiques locales**. La perte de l'option de pratiquer l'agriculture a pour effet que les habitants se sentent plus pressés de trouver des emplois salariés ailleurs, y compris au sein de la société d'huile de palme qui les a déplacés. Néanmoins, les relations avec les entreprises forestières ne sont pas toujours tranquilles.

Selon des témoignages d'habitants, dont plusieurs chassent dans la zone, **les forestiers cherchent les arbres de grande valeur à l'intérieur d'un périmètre tout au long du chemin, en descendant jusqu'aux rivières**. Cependant, ils évitent de traverser la communauté avec leurs récoltes de troncs pour éviter que les gens de la communauté ne les voient. À la place, ils les extraient en empruntant le sentier forestier en camionnette vers le nord-ouest où celui-ci est relié à d'autres chemins secondaires.

Ici encore, le trafiquant de terres Miguel Egas est impliqué. Les dirigeants communautaires ont pu confirmer eux-mêmes que les travailleurs lui louent le permis d'extraction de bois. Cependant, **l'extraction du bois suit le chemin ouvert et se déroule sur des terrains de la communauté**. Pire encore, nous avons pu constater comment les sites d'accumulation du bois se trouvent tout près de la zone III de la communauté, c'est-à-dire la zone pour laquelle la communauté possède des titres fonciers officiels.

### **Le territoire de Wimbí dans le temps**

Des dialogues avec des aînés de la communauté nous ont permis de comprendre qu'il y a deux générations à peine, il arrivait souvent que des habitants de Wimbí se dispersent dans le territoire pour cultiver sur les rives des rivières, laver de l'or et chasser dans la jungle. Mais avec le temps, de moins en moins de personnes pratiquaient ces activités. La baisse vertigineuse du prix de la banane, l'augmentation de la migration à l'extérieur et les dures conditions de vie en amont ont encouragé l'abandon des maisons situées sur les chemins des rivières.

L'ancienne voie ferrée dans la partie nord-est constitue un autre élément. Lorsque le chemin de fer était actif, plusieurs familles locales cultivaient à proximité du chemin de fer, car il était relativement facile de transporter leurs récoltes jusqu'au port en les montant dans les wagons. Après la fermeture du chemin de fer dans les années 1990, cultiver sur des terres aussi éloignées n'avait plus de sens et ces personnes ont abandonné leurs terres.

Une des plus récentes tensions concerne justement la forestière Plywood. Cette entreprise est aujourd'hui installée sur des terrains qui appartenaient auparavant à la communauté. Lors de conversations avec des habitants, nous avons pu clarifier que la présence actuelle de la forestière est le produit d'une entente conclue à la suite d'une négociation. **Avant l'arrivée de l'entreprise, la rivière était l'unique chemin pour se rendre à Wimbí. Ses habitants ont obtenu que celle-ci s'installe sur ces terrains à la condition d'ouvrir le seul chemin actuellement carrossable** — un chemin dans un état précaire — qui a considérablement amélioré les communications de la communauté avec le reste de la province — maintenant, « la durée du trajet jusqu'à la route goudronnée n'est que deux heures ».

« Ce chemin n'a pas été construit par l'État. Nous avons sacrifié la jungle pour que l'on [l'entreprise forestière] nous donne le chemin. C'est une route forestière par laquelle elle sortait la production » (Entrevue d'un habitant de Wimbí 1, 2018).

Ainsi, dans un contexte où l'État a abandonné ce territoire qui a d'énormes besoins urgents en infrastructures et services, les entreprises ont réussi à obtenir l'accord de la communauté pour s'y installer. « Sacrifier la montagne » s'est avéré la seule option restante des habitants.

Nous voyons ainsi que tout au long de son histoire, le territoire de Wimbí a changé et a rapetissé. **La redéfinition des frontières communautaires dans le temps est également le produit de ces processus de négociation, d'intervention, de conflit et d'abandon.**

La pénétration du palmier à huile est déjà un fait et menace de s'étendre. D'autre part, l'extraction illégale de bois, dont le principal protagoniste est le même trafiquant de terres qui a permis l'entrée de la culture du palmier, touche la communauté. L'arrivée d'Energy&Palma et les activités du trafiquant de terres font partie d'un nouveau cycle de spoliation plus violent que par le passé et avec une plus grande complicité de certaines autorités. Si en fin de compte ces autorités ne rendent pas justice et ne garantissent pas les droits des habitants de Wimbí, leurs chances d'être une fois de plus les perdants sont plutôt élevées.

*Le présent article est basé sur l'étude « Peritaje cartográfico y social en relación a los conflictos de tierras de la comunidad Wimbí, San Lorenzo ». Pour consulter cette étude, les cartes produites et les références complètes, veuillez accéder au rapport à l'aide du lien suivant : <https://bit.ly/2HglxkK>*

*Colectivo de Geografía Crítica del Ecuador*

*Quito, juin 2018*

(1) Voir Potter, L., La industria del aceite de palma en Ecuador : ¿un buen negocio para los pequeños agricultores? M.Eutopía, Número 2, 2011 et Lasso, 2018, <https://lalineadefuego.info/2018/07/10/la-palma-aceitera-en-el-ecuador-un-cultivo-social-y-sustentable-por-geovanna-lasso/>

(2) Encuesta de Superficie y Producción Agropecuaria Continua, ESPAC, 2016.

(3) PLAN V., 2017.

(4) Le Colectivo de Geografía Crítica del Ecuador (CGCE) suit depuis plusieurs années les divers conflits territoriaux qui touchent les droits fondamentaux de communautés, quartiers et peuples autochtones partout au pays. La contribution du CGCE porte fondamentalement sur la possibilité d'offrir un regard géographique sur les disputes qui se produisent dans l'espace de vie de ces acteurs.

(5) El Telégrafo, 2018, <https://www.eltelgrafo.com.ec/noticias/economia/4/grupopalmicultor-certificacion-granresponsabilidadsocial>

(6) L'histoire de ce procès et celle de Miguel Egas sont longues. Cet homme a été une partie plaignante contre l'association intercommunale de Río Santiago Cayapas (CRSC), à laquelle appartient la communauté de Wimbí. Après un long procès, dans lequel les plaignants ont finalement gagné la plainte intentée contre les morts (les fondateurs autochtones de la CRSC), le MAGAP a procédé à une modification des limites communales qui a touché Wimbí. À partir de ce moment, Miguel Egas a fragmenté des sections de ce territoire pour les vendre ou les louer sans permis de la communauté. De plus, Miguel Egas est lié au groupe Peña Durini, associé depuis des décennies à l'extraction de bois du territoire de la CRSC.

## Le WWF dans le parc national de la Salonga en RDC : Tortures, meurtres et viols collectifs



Panneau à l'entrée du parc national de la Salonga. Ph: Parc national de la Salonga

Une enquête menée par Rainforest Foundation UK a établi que les communautés qui vivent autour du parc national de la Salonga, en République démocratique du Congo, ont été victimes de tortures, meurtres et viols collectifs perpétrés par les gardes du parc, qui bénéficient du soutien du financement du WWF et de toute une série de donateurs internationaux.

L'enquête fait état d'incidents graves, notamment de **deux cas de viol collectif, de deux « exécutions extrajudiciaires » et de nombreux témoignages de tortures et d'autres formes de mauvais traitements** infligés par des gardes de parc.

Le Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund for Nature - WWF) a commencé à travailler dans le parc national de la Salonga, un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, en 2004. Depuis 2015, **le WWF est responsable de la gestion du parc.**

Environ 700 communautés vivent autour du parc, notamment environ 130 000 personnes vivant dans un « couloir » entre les deux moitiés séparées du parc. Lorsque le parc a été créé en 1970, beaucoup de ces communautés ont été expulsées du parc et interdites d'accès à leurs forêts ancestrales, dont elles dépendent pour leur survie. **Ces communautés dénoncent une malnutrition généralisée, qu'elles attribuent dans leur**

**très grande majorité aux restrictions liées à la conservation sur les activités traditionnelles de chasse et de pêche.**

**Les mesures de conservation sont devenues de plus en plus militarisées ces dernières années.** Les initiatives anti-braconnage sont gérées par l'autorité congolaise chargée des aires protégées (Institut congolais pour la conservation de la nature - ICCN), parfois en collaboration avec l'armée congolaise, qui vient s'ajouter aux quelque 300 écogardes employés dans le parc national de la Salonga.

« Les femmes qui s'aventurent dans le parc sont souvent violées et les hommes sont victimes d'extorsion et de torture », a déclaré un villageois vivant aux abords du parc à l'équipe d'enquête.

### **Le WWF et la Banque allemande de développement**

En mai et octobre 2018, Rainforest Foundation UK a informé le WWF et la KfW, **la Banque allemande de développement, l'un des bailleurs de fonds du parc national de la Salonga**, des allégations de violation des droits de l'homme. En janvier 2019, le WWF a accepté de mettre en place une enquête sur les cas d'abus commis dans le parc national de la Salonga.

En février 2019, l'enquête a confirmé **le meurtre de trois hommes, le viol de six femmes et la torture de trois hommes par des écogardes entre 2002 et 2016**. Cependant, même si aucun accord n'a été conclu sur le fait que le rapport serait confidentiel, le WWF a déclaré à Rainforest Foundation UK qu'il ne divulguerait pas les résultats de l'enquête, sauf sous des conditions de stricte confidentialité.

Simon Counsell, directeur exécutif de Rainforest Foundation UK a précisé : « Même si ces informations sont choquantes, nous craignons que l'ampleur réelle de ces atrocités ne soit bien supérieure. Les entretiens, réalisés dans seulement deux zones proches du parc de la Salonga avec plus de 230 habitants, ont montré qu'un quart d'entre eux déclaraient avoir été victimes d'abus. Le WWF doit mettre à disposition les rapports de sa dernière enquête, reconnaître publiquement ce qui s'est passé dans le parc de la Salonga et s'engager publiquement à aider les victimes et à veiller à ce que de tels abus et préjudices vis-à-vis des communautés locales ne se reproduisent plus. »

Dans le même temps, des journalistes de BuzzFeed News, qui ont rapporté des abus généralisés autour des parcs nationaux soutenus par le WWF en Afrique et en Asie, ont engagé une procédure judiciaire pour que la KfW publie les documents concernant la correspondance liée au financement du parc national de la Salonga par la banque de développement. BuzzFeed News souhaite savoir quand la KfW et le gouvernement allemand ont été informés de graves violations des droits de l'homme et de la manière dont elles ont été traitées. Jusqu'à présent, KfW a fourni 5,4 millions d'euros (environ 6 millions de dollars) pour la gestion du parc national de la Salonga.

### **« C'est une question de contrôle »**

En 2015, un employé du WWF a été nommé haut responsable du parc, à la tête de plusieurs centaines d'écogardes. Après avoir quitté son emploi, dans une interview avec le magazine Nomad, il a déclaré à propos des communautés vivant dans le parc national de la Salonga :

«J'ai passé mes cinq premiers jours sur une pirogue à visiter les différents secteurs du parc. Plus vous vous enfoncez, plus cela devient isolé et sous-développé. Il y a une présence policière musclée. Je me suis rendu dans un village très isolé, où un contingent de policiers m'a accueilli en tenue antiémeute complète, avec des lance-roquettes. C'était très impressionnant. C'est une question de contrôle. Il y avait constamment des histoires d'extorsion, de vol, de viol et de passages à tabac. Ils font leur propre loi, tout comme l'armée congolaise affectée au parc pour contrôler le braconnage. Ils ont fait du bon travail dans la réduction du braconnage, mais de manière plutôt musclée. » (1)

Malheureusement, les abus commis dans le parc national de la Salonga ne sont que les plus récents de ceux documentés par Rainforest Foundation UK et BuzzFeed News. **Ils ne représentent que la partie émergée d'un problème plus vaste de violations des droits de l'homme et d'interventions coloniales dans les forêts tropicales. Les organisations de conservation retrouvent trop souvent au centre de ces graves violations.**

(1) NOMAD, Accidents happen in Congo, août 2017, <https://nomadmagazine.co/accidents-happen-congo/>

Cet article a été écrit sur la base des documents suivants :

Rainforest Foundation UK, *Widespread Human Rights Abuses in Africa's largest Forest Park*, mars 2019, <https://www.rainforestfoundationuk.org/widespread-human-rights-abuses-in-africas-largest-forest-park>

Rainforest Foundation UK, *RFUK calls on WWF to immediately release details of investigation onto human rights abuses*, avril 2019, <https://www.rainforestfoundationuk.org/rfuk-calls-on-wwf-to-immediately-release-details-of-investigation-into-human-rights-abuses>

Buzzfeed News, *Partie I : WWF's Secret War; Partie II : Internal reports shows WWF was warned years ago of "frightening" abuses ; et Partie III : WWF says Indigenous People want this park but and internal report reveals fears of ranger « repression »*, mars 2019,

<https://www.buzzfeednews.com/article/tomwarren/wwf-world-wide-fund-nature-parks-torture-death-REDD-Monitor>, « Torture, murder, rape » : WWF must release its report about abuses carried out by eco-guards in Salonga National Park, <https://redd-monitor.org/2019/04/02/torture-murder-rape-wwf-must-release-its-report-about-abuses-carried-out-by-eco-guards-in-salonga-national-park/>

## LES ACTIONS EN COURS

### **Des organisations finlandaises et uruguayennes s'opposent à une nouvelle usine de cellulose de la société UPM**

La société finlandaise UPM prévoit d'établir sa deuxième usine de cellulose en Uruguay, une des plus grandes de la planète qui produirait plus de 2 millions de tonnes par an. Le projet de cette entreprise requiert un nouveau chemin de fer et un terminal portuaire en plus de l'agrandissement des lignes de transport électrique à haute tension et plusieurs usines de transformation dans une zone franche. Dans une déclaration, les organisations finlandaises et uruguayennes demandent l'annulation de ce projet qui aurait des effets sérieux. On peut lire cette déclaration (en espagnol) ici <https://bit.ly/2vWkpfl>

### **Sarawak : préservons la forêt tropicale de Mulu des plantations de palmiers à huile !**

Une superficie de 4 400 hectares de la forêt tropicale de Mulu est en cours de conversion en monocultures d'huile de palme ; cette zone est directement adjacente à un site du patrimoine

mondial de l'UNESCO, le parc national de Mulu. Les communautés autochtones de Berawan et de Penan, directement touchées, n'ont pas été consultées et se sont opposées au projet de destruction de leur forêt et de leurs moyens de subsistance. Le Fonds Bruno Manser (BMF) appelle à un moratoire sur les nouvelles plantations de palmiers à huile et à l'arrêt immédiat de l'exploitation forestière dans la région du Parc national de Mulu. Signez la pétition maintenant ! : <https://www.savemulu.org/petition/>

## RECOMMANDATIONS

### **Amazonie brésilienne. La pauvreté de l'être humain, un résultat de la richesse de la terre**

L'Amazonie, la plus grande forêt tropicale de la terre, l'aire la plus riche en minéraux et la principale réserve biogénétique de la planète, constitue un des territoires les plus convoités par le capital mondial. À mesure que l'attaque contre l'Amazonie brésilienne s'étend sous le gouvernement de droite de Jair Bolsonaro, l'institut de recherche sociale Tricontinental analyse les progrès du capital dans la région, en présentant un portrait du contexte international et national des projets de l'industrie minière et de l'agro-industrie, des conflits agraires et de la dévastation de la biodiversité, ainsi que des défis qu'affrontent les peuples. On peut lire le rapport (en portugais) ici : <https://bit.ly/2O3KoKv>

### **Semer des conflits : monocultures et spoliation dans l'Amazonie péruvienne**

Ce court documentaire d'Oxfam Pérou montre les graves problèmes environnementaux et sociaux qu'entraîne l'expansion des plantations de monocultures dans l'Amazonie péruvienne. Des milliers d'hectares ont été déboisés, principalement pour la culture du palmier à huile, ce qui a détruit des forêts et des ruisseaux en plus de toucher plusieurs communautés autochtones. Grâce à une apparente collusion entre des agences gouvernementales et les entreprises impliquées, l'expansion du palmier est devenue une menace latente en Amazonie. On peut visionner la vidéo (en espagnol) ici : <https://www.youtube.com/watch?v=40nC60nQxBw>

### **Voix de femmes face à l'extractivisme**

Le dernier numéro du bulletin mensuel du réseau latinoaméricain de femmes défenseuses des droits sociaux et environnementaux réunit divers articles de la région qui exposent la violence du modèle extractiviste et les effets des changements climatiques sur les femmes. Suivre le lien suivant pour lire les bulletins de ce réseau (en espagnol) : <https://www.redlatinoamericanademujeres.org/recursos/boletines>

### **Papua : Cooptation de traditions autochtones pour les monocultures de palmier à huile**

Les Autochtones papous voient leur forêt détruite pour faire place à des plantations de monocultures. Une entrevue de l'anthropologue Sophie Chao par Mongabay News met en évidence les tensions complexes entre les communautés et la monoculture qui leur est imposée. La cooptation et la manipulation de leurs traditions rituelles constituent des outils courants qu'utilisent les accapareurs de terres.

On peut lire cette entrevue en anglais ici : <https://news.mongabay.com/2019/03/how-land-grabbers-co-opt-indigenous-ritual-traditions-in-papua-qa-with-anthropologist-sophie-chao/> et aussi consulter la plus récente publication du projet de Gecko et de Mongabay qui montre

les marchés opaques d'un des plus grands projets d'expansion de plantation de palmiers à huile en Indonésie : <https://news.mongabay.com/2018/11/the-secret-deal-to-destroy-paradise/>

### **Traités de libre-échange : des instruments qui bafouent les droits**

Ce cahier de travail produit par l'Alianza Biodiversidad cherche à repenser les effets des traités de libre-échange et à souligner leurs effets nocifs, car ce sont des cadres « juridiques » puissants, parallèles aux législations nationales, qui accordent une marge de manœuvre énorme aux sociétés privées et ferment les possibilités des gens d'accéder à la justice. Mais les luttes restent vivantes. On peut lire cette publication (en espagnol) à : <http://www.biodiversidadla.org/Recomendamos/Tratados-de-Libre-Comercio-Instrumentos-de-desvio-de-poder-que-sojuzgan-el-Derecho>

Les articles du bulletin peuvent être reproduits ou diffusés en mentionnant la source suivante : Bulletin 243 du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) : « Déforestation cachée : nouvelles tendances et résistances » (<https://wrm.org.uy/fr/>)

Inscrivez-vous au Bulletin du WRM : <http://eepurl.com/8YG29>

**Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires. L'inscription est gratuite.**

### **Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)**

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Rédacteur en chef: Winfridus Overbeek

Editeur responsable: Joanna Cabello

Appui éditorial: Elizabeth Díaz, Lucía Guadagno, Jutta Kill, Carolina Motoki y Teresa Pérez

### **Secrétariat International du WRM**

Avenue General María Paz 1615 bureau 3. CP 11400, Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 2605 6943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy/fr/>